



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

## REVUE DE PRESSE DU 21 AU 29 JUIN 2017



- [Laurent Wauquiez à bout de souffle](#)
- [François de Rugy élu président de l'Assemblée nationale](#)
- [Travail : en marche pour quelle réforme ?](#)
- [Quand les startups réinventent les relations de travail - retour sur une matinée au NUMA](#)
- [DROIT DU TRAVAIL Non, il n'est pas difficile de licencier en France](#)
- [Réforme du code du travail : ce qu'en pensent les syndicats](#)
- [Non, le PS n'est pas \(encore\) tout à fait mort...](#)
- [Fonctionnaires en CDD](#)
- [La politique éducative vue par le nouveau ministre, Jean-Michel Blanquer](#)
- [Comment les baby-boomers sont devenus les piliers du vote Macron](#)
- [Macron et l'international: le sens d'une victoire](#)
- [Législatives second tour. Et après ?](#)
- [PAROLES DE FRANÇAIS : EN MARCHÉ, SANS OUBLIER PERSONNE ?](#)
- [PS ET LR : DES ÉTIQUETTES POLITIQUES DÉVITALISÉES](#)
- [Le départ des trois poids lourds MoDem, le signal d'une crise politique inédite](#)
- [Macron: «Merci Hollande, mais...»](#)
- [Jean-Claude Mailly : « La concertation sur la réforme du code du travail va dans le bon sens »](#)

## Laurent Wauquiez à bout de souffle

Par Denis Lafay | 27/06/2017, 8:55 | 1247 mots

L'enquête qu'Acteurs de l'économie - La Tribune publie le 28 juin révèle une région Auvergne-Rhône-Alpes à terre depuis que Laurent Wauquiez en a pris les rênes il y a 18 mois. Ses procédés managériaux, organisationnels et sociaux, son exercice de l'autorité et de la gouvernance, son positionnement idéologique sont vitupérés. Et même frappés d'obsolescence à l'aune du bouleversement méthodologique et politique que promet la transformation démocratique initiée par le Président Macron et relayée au sein du gouvernement et de l'Assemblée nationale. A seulement 42 ans, le brillant "possible" futur président des Républicains est-il dépassé ? Disqualifié ?

Au boulot, maintenant. Oui, passées les festivités, le triomphe électoral d'Emmanuel Macron à la présidentielle puis de La République en marche aux législatives à la fois manifeste et soulève une espérance, qui dicte dans les mêmes proportions un impérieux devoir de *faire*. Non seulement de *faire*, mais de *faire autrement*. Et c'est dans la substance de cet adverbe que se concentre celle de l'*aggiornamento* annoncé, de la transformation promise.

Car c'est bien à la capacité de matérialiser et de prolonger dans les actes législatifs et exécutifs l'intuition qui féconda la naissance d'En marche !, qu'est conditionné le devenir de cette douce révolution. Or, parmi les nombreux facteurs qui prévalent, deux émergent particulièrement : celui d'une *manière singulière*, en l'occurrence bienveillante, enthousiaste, innovante, en apparence authentique, de penser un programme politique et une campagne électorale ; celui, surtout, d'une *correspondance singulière* entre d'une part l'exercice démocratique propre à la constitution et à l'organisation du mouvement - tout du *story telling* n'est pas "que" image -, d'autre part l'exigence d'une démocratie renouvelée telle qu'une grande partie des votants l'a exprimée et surtout que les mutations sociologiques de la société française la façonnent.

### Désacralisation de la fonction politique

A l'égard des nouveaux élus de la démocratie représentative, cette citoyenneté en (r)éveil semble prête à comprendre beaucoup, à accepter beaucoup, à pardonner beaucoup. A condition qu'elle saisisse en eux une volonté sincère et honnête, un engagement de considération et de respect, une probité intellectuelle et morale, une humilité et même une humanité qu'elle pense dissouts depuis des décennies dans l'arrogance, l'impunité, l'inaccessibilité, l'instrumentalisation.

Emmanuel Macron a repéré, conceptualisé puis victorieusement exploité la pression populaire en faveur de la désacralisation de la fonction politique. L'exigence d'une équité entre citoyens et élus, l'aspiration à une interpénétration de ces deux composantes de la démocratie atteignent un degré inédit ; à ce titre, le profil des candidats LREM à la députation sélectionnés par la commission d'investiture - pilotée par un Jean-Paul Delevoye incarnant les propriétés humaines, morales et intellectuelles réclamées par l'électorat -, mais aussi le casting de l'exécutif gouvernemental - en dépit des vicissitudes de François Bayrou, Marielle de Sarnez, Sylvie Goulard et Richard Ferrand promptement jugulées - et même le style de communication employé favorisent leur exaucement.

### Responsabilité considérable

Son histoire politique, philosophique et culturelle, sa réalité géographique, économique et sociale ne conféreront jamais à la France d'épouser les coutumes politiques régulièrement plébiscitées des pays d'Europe du nord, et d'ailleurs rien n'indique que ce modèle de démocratie soit approprié aux particularismes de l'Hexagone ; en revanche, cette démythification de la "chose politique" est irréversiblement... en marche, et commande à son architecte Emmanuel Macron et à ses artisans ministres et parlementaires une responsabilité considérable : celle sinon de réussir, au moins de ne pas échouer.

Car toute perception, dans la conscience citoyenne, que l'espérance aura pu résulter d'une manipulation, d'une duperie ou d'un artifice marketing prophétiserait un chaos démocratique aux inestimables dégâts.

### Malaise profond

Besoin de sincérité, de considération, de respect, de probité intellectuelle, de conscience morale, d'humilité, d'humanité... faisant face à la réalité de l'arrogance, de l'impunité, de l'inaccessibilité, de l'instrumentalisation : c'est la mise en perspective de cet écart d'appréciation qui synthétise l'enquête conduite au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que publie le 28 juin *Acteurs de l'économie - La Tribune*.

Recueillies à l'extérieur - cénacles décisionnels politiques, économiques, entrepreneuriaux, syndicaux - et à l'intérieur - représentants du personnel, "simples" salariés, élus de tous bords, et même membres de l'exécutif - de la collectivité administrée par Laurent Wauquiez depuis dix-huit mois, les démonstrations d'un malaise profond préfigurent d'un climat de rupture s'accroissent.

### Otage

Certes, l'homme fort du Puy-en-Velay peut revendiquer un indéniable succès : celui d'avoir engagé l'assainissement des finances de l'institution, jusqu'à dépasser sur 2016 et 2017 le seuil cumulé de 150 millions d'euros de réduction des coûts de fonctionnement. Mais à quel prix ? Déficit organisationnel et climat social empoisonné, dialogue social inexistant et méthodes managériales anathématisées, pratiques "clientélistes" et arbitrages budgétaires idéologiques : ce coût est renchéri par le double sentiment que l'institution ne poursuit pas de "vision" et est otage des ambitions politiques nationales de son président. Lesquelles font désormais l'objet d'un rejet viscéral à l'aune du durcissement voire de la "radicalisation" des doctrines qu'il distille dans le sillage de l'implosion puis de la recomposition du parti Les Républicains dont il brigue le *leadership*.

### Contrat

Plus encore que celui de la présidentielle, le scrutin législatif a mis en exergue l'évolution de la relation que citoyens et élus sont exhortés à établir, ou plus exactement que les premiers imposent aux seconds. Et cela vaut aussi dans les collectivités, puisque les aspirations citoyennes et professionnelles se confondent dans la conscience de chaque fonctionnaire ou contractuel travaillant pour l' élu. Cette relation, ensemencée dans une profonde mutation des rapports de force et des contributions au débat public, est celle d'un contrat. Un contrat "équilibré", un contrat qui désagrège le lien séculaire de quasi subordination, de quasi sacralité à l' élu, un contrat qui confère à l'accomplissement de moyens exigeants - en matière d'intégrité comportementale - une importance au moins aussi grande qu'à celui de résultats dont il est acquis qu'il émane d'un contexte multifactoriel de moins en moins contrôlable. Et l'assimilation de ce nouveau paradigme s'annonce d'autant plus naturelle dans le nouvel hémicycle que ce dernier est composé d'une proportion élevée de parlementaires issus de la société civile et donc éduqués dans cette culture respectueuse et coopérative des "comptes à rendre."

### "Citoyen normal"

Ce constat non seulement incarne l'impressionnante "lame de fond" du double scrutin électoral et peut-être même - il est bien trop tôt pour l'affirmer - un moment majeur de l'histoire politique et démocratique française, mais aussi indique que l'exercice de l'autorité autoritariste et infatuée, l'exercice de la hiérarchie verticale et déresponsabilisante, et donc l'exercice traditionnel de la responsabilité politique marginalisent et même disqualifient leurs exécutants.

S'il veut durer et surtout réussir aux commandes du nouvel ensemble régional Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez doit entendre cette métamorphose systémique, il doit entendre la détresse d'un corps social hier enclin à accomplir son projet aujourd'hui meurtri et en colère, il

doit entendre son propre exécutif partager le mécontentement, il doit entendre le besoin, désormais irrépensible, d'exemplarité. Laquelle est, d'abord, "de comportement." Plus que tout autre, il manque à Laurent Wauquiez d'avoir connu une trajectoire de "citoyen normal", et notamment oeuvré en entreprise. Il y aurait découvert que de la "qualité" du fonctionnement humain et managérial, et en premier lieu de l'humanité qui l'irrigue, dépend la "possibilité" de faire (faire) beaucoup... ou peu. Entendre tout cela, entendre l'urgence de *faire autrement*, le peut-il ? Et surtout le veut-il ?

### François de Rugy élu président de l'Assemblée nationale

Posté le 27 juin 2017 16:58

François de Rugy vient d'être élu président de l'Assemblée nationale. Découvrez le profil du nouveau président de l'Assemblée nationale.

Largement élu. Le député REM François de Rugy, a été désigné par ses pairs au poste de treizième président de l'Assemblée nationale de la Ve République au Palais Bourbon avec 353 voix, ce mardi.

L'ex-écologiste passé à la République en marche (REM) était face à quatre autres prétendants au perchoir, Jean-Charles Taugourdeau (LR) a récolté 94 voix et Laure de La Raudière (LR, groupe des "constructifs") 34 voix, a annoncé peu avant 17H00 à la tribune de l'Assemblée le doyen d'âge, Bernard Brochand (LR), qui présidait la séance. Les députés ont salué l'élection de M. de Rugy par une longue standing ovation.

#### La nouvelle législature avait été lancée mardi à la mi-journée à l'Assemblée.

Le doyen des députés, Bernard Brochand (LR), 79 ans, a donné le coup d'envoi de cette XV<sup>e</sup> législature, devant une Assemblée profondément renouvelée: 424 élus sur 577 n'ont jamais été députés. C'est également lui qui a proclamé les résultats.

Député depuis 2007 de Loire-Atlantique, M. de Rugy, 43 ans, a donc, comme prévu, emporté le scrutin. Lors d'une longue réunion à huis clos du groupe REM, qui détient la majorité absolue, il a en effet été élu candidat pour le "perchoir" dès le premier tour, avec 153 voix, contre 59 pour Sophie Errante, 54 pour Brigitte Bourguignon - deux ex-socialistes - et 32 pour l'ex-UDI Philippe Folliot. Parti le premier en campagne, l'ancien candidat à la primaire PS élargie a mis en avant son expérience d'ancien coprésident des élus écologistes et vice-président de l'Assemblée. Il a promis une chambre "plus démocratique, plus efficace et plus moderne".

Conférences de territoires, statut de l'élu, travail constructif... Il entend prôner une Assemblée nationale "plus démocratique, plus efficace et plus moderne", comme il l'a dit dans un message diffusé lundi, à la veille du choix des parlementaires.

Ce mardi, François de Rugy avait été choisi pour être le candidat de la République en marche pour le "perchoir". Pour cette séance inaugurale, les parlementaires étaient assis dans l'hémicycle par ordre alphabétique. Certains députés de La France insoumise, dont leur chef de file Jean-Luc Mélenchon, ou François Ruffin, ne portent pas de cravate contrairement à l'usage, tandis que le député de Polynésie Moetai Brotherson a mis veste et cravate par-dessus son costume traditionnel lavalava.

Entouré du bureau d'âge, composé des six plus jeunes députés, dont le benjamin de 23 ans Ludovic Pajot (FN), M. Brochand a lancé le vote à bulletin secret dans une urne à la tribune. Après avoir voté, la présidente du FN et élue du Pas-de-Calais Marine Le Pen a serré la main de M. Mélenchon, à quelques rangs de son siège.

#### Le "perchoir" et tous les autres postes à responsabilité de REM à l'Assemblée seront remis en jeu à mi-mandat, dans deux ans et demi.

Plusieurs voix ont regretté que le "perchoir" n'échoie pas à une femme, ce qui aurait été une première. Les groupes LFI, socialiste rebaptisé "Nouvelle Gauche" et les "constructifs" de droite ont donc présenté les candidatures respectivement de Caroline Fiat, Laurence Dumont et Laure de La Raudière. En outre, Jean-Charles Taugourdeau (LR) est sur les rangs.

Au menu du reste de la semaine, la répartition des postes à la questure, les vice-présidences et huit présidences de commission attisent les convoitises.

Édouard Philippe fera mardi prochain sa déclaration de politique générale, suivie d'un vote de confiance qui pourrait réveiller des divergences dans quelques groupes. M. Macron pourrait précéder le Premier ministre, avec une intervention dès lundi devant l'Assemblée et le Sénat réunis en Congrès au château de Versailles. "Il faut" qu'il "s'exprime assez vite", selon le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner.

#### Travail : en marche pour quelle réforme ?

par [Jean-Louis Dayan](#) - 26 Juin 2017

Entre le flou prudent du [programme](#) présenté début juin aux partenaires sociaux et les pistes explosives « fuitées » peu après dans *Libération*, il était difficile de savoir jusqu'où le gouvernement Philippe voulait aller dans sa réforme du marché du travail. Tel qu'intercepté cette fois par *Le Monde*, le projet de loi d'habilitation présenté demain en conseil des ministres devrait exclure les chiffons rouges, mais pas les sujets qui fâchent. A la veille du débat parlementaire, c'est moins cependant le contenu circonstancié de la réforme qui importe ici que sa logique et ses intentions.

« Libérer l'énergie des entreprises et des actifs tout en donnant de nouveaux moyens concrets à chacun de trouver sa place sur le marché du travail et de construire son parcours professionnel : telle est la transformation sociale profonde dont notre pays a besoin. » Difficile de s'opposer farouchement à une telle ambition, héritée en droite ligne de la « flexisécurité ».

La réforme du droit du travail sera son premier acte, qui devrait occuper l'été : nouvelle articulation des négociations d'entreprise et de branche, simplification du dialogue social, sécurisation des relations de travail. Suivraient à l'automne la sécurisation des parcours professionnels (apprentissage, assurance chômage, formation professionnelle) et en 2018 la réforme des retraites.

Calendrier mis à part, le programme n'entre guère plus dans le détail ; il pose pourtant déjà nombre de questions. D'abord celle du diagnostic. En l'état, le droit du travail briderait les énergies, des travailleurs comme des employeurs. L'objection n'est pas nouvelle et n'a pas attendu la Loi El Khomri pour nourrir d'après débats. Toujours est-il que le nouvel exécutif la reprend pleinement à son compte, et avec elle le diagnostic de l'économie orthodoxe selon lequel chômage et croissance atone sont d'abord affaire de rigidités sur le marché du travail. Il s'y attaque sur trois fronts : production des normes, représentation du personnel, licenciement, sans exclure chaque fois d'aller loin dans la dérégulation. Menées à des rythmes et degrés divers par nombre de nos partenaires, trente années de réformes « structurelles » de cet acabit se sont parfois accompagnées d'un recul du chômage, mais souvent aussi (« en même temps » diraient d'aucuns) de la stagnation des salaires et de la montée de la précarité, du sous-emploi, des inégalités et de la pauvreté. C'est donc aller vite en besogne que reprendre tel quel ce programme pour la France sans se soucier plus que ça de ses effets collatéraux.

Il y a plus. Tenu au nom du parler-vrai, le discours gouvernemental comporte d'inquiétants raccourcis, pour ne pas dire de faux-semblants. Déroger par accord d'entreprise aussi bien à la loi qu'aux accords de branche libérerait de nouvelles capacités d'adaptation, au plus près du terrain. Soit. Mais ce qui a soulevé des foules contre la loi El Khomri n'est pas l'idée, somme toute de bon sens, de la diversification des normes ; c'est la menace, fut-elle en partie fantasmée, de leur recul généralisé. Encouragée depuis les lois Auroux de 1982, la négociation

d'entreprise n'a suscité de remous que dans sa visée dérogatoire, chaque fois qu'il s'est agi d'autoriser des normes locales moins favorables aux salariés que la loi ou l'accord de branche. Là est la question : un pays d'ancienne industrialisation doit-il forcément en rabattre sur ses acquis sociaux pour retrouver la voie de la prospérité dans une économie mondiale en mutation profonde ? N'en déplaise à la France Insoumise, la réponse n'est pas simple ; mieux vaudrait cependant poser ouvertement la question que vanter candidement les vertus de « l'agilité » en éludant ses risques.

Justement, objectera-t-on. La réforme jouera sur les deux tableaux, en échangeant dérégulations contre nouvelles sécurités. Sauf qu'on ne sait plus très bien non plus ce que « sécurité » veut dire. Quand le gouvernement entend « sécuriser les relations de travail », il ne parle pas de la sécurité de l'emploi, mais de son contraire. Ce sont les employeurs qu'il veut protéger des risques du licenciement (par exemple en « barémisant » les dommages, intérêts prud'homaux) ou des lourdeurs de la représentation du personnel, vus comme autant de freins à l'embauche.

Restons honnêtes. Dans un second temps, il prévoit aussi, pour sécuriser les parcours professionnels, de développer l'apprentissage, d'étendre l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants et de former massivement les jeunes et les salariés menacés. Autant de contreparties tangibles au recul des normes et des procédures, dessinant les contours d'un nouveau compromis social. Le propre d'un bon compromis étant d'être équilibré, que penser de celui qui s'ébauche ? Les avancées promises sont-elles à la hauteur des reculs annoncés ? La « libération des énergies » tiendra-t-elle ses promesses ? Pourra-t-elle à elle seule non seulement réduire le chômage, mais créer en nombre des emplois de qualité (rémunération, perspectives, participation, qualité de vie au travail...) ? La réforme en gestation est encore loin d'offrir ne serait-ce que l'ébauche d'un régime de sécurité professionnelle qui fasse pendant à l'emploi salarié durable, lequel reste pour beaucoup la norme du travail décent.

Pas seulement faute de nouvelles garanties, forcément longues et complexes à construire. Faute aussi de choix assumés. La sécurité des parcours sera-t-elle la seule affaire de l'Etat, garant de droits individuels financés par l'impôt, comme semblent l'annoncer les réformes à venir de l'assurance chômage et de la formation professionnelle ? Quelle place sera laissée aux assurances sociales, assises sur la cotisation et la gestion paritaire ? Comment sera garantie la capacité d'agir des personnes sur le marché du travail (revenu de remplacement, formation, mobilité, initiative, représentation, négociation...) ? Si « statut de l'actif » il y a, tiendra-t-il lieu de protection sociale a minima pour des travailleurs ubérisés, ou d'un véritable régime universel de liberté professionnelle ?

Beaucoup de questions pour un seul quinquennat, c'est vrai. Mais qu'y aurait-il à perdre à les poser ?

### **Quand les startups réinventent les relations de travail - retour sur une matinée au NUMA**

par [Eva Quéméré](#) - 26 Juin 2017

**Le 22 juin à 8h30 nous nous rendons au Numa. Ça flairait bon le café et les esprits en ébullition. Il faut dire que le Numa c'était une association, aujourd'hui une entreprise, une couveuse qui aide notamment les startups à se développer, mais c'est aussi un explorateur. Un explorateur du travail même. Dans le cadre de son cycle d'événements répondant au thème ambitieux [Reinvent Work](#) le Numa s'est associé au [Lab Astrees](#) pour se pencher sur le mythe (ou la réalité ?) de la réinvention des relations de travail par les Startups. Quels en sont les enjeux et les leviers ? Quelles pratiques émergent quand d'autres disparaissent ? Tout un programme.**

La matinée a débuté par le retour d'expérience de Sijja Druo, ancienne DRH de Captain Train (depuis acquis par Trainline), et Bérénice May, DRH de Content Square. Deux startups alors en pleine croissance. Le rôle de la fonction RH - quand elle existe - n'est dans ces moments-là pas de tout repos. Entre une croissance très rapide et une poussée des nouvelles technologies, le temps est comme accéléré. Et du cocon avec des valeurs, une culture et une communication (souvent informelle !) très forte, on se retrouve en l'espace d'une microseconde dans le monde des grands. La famille s'est élargie. De dix elle est passée à cent. La communication se complique, le nombre d'interlocuteurs augmente, les moins grandes gueules auront du mal à (comme au bon vieux temps) rapporter leurs soucis ou frustrations directement au leader, autrefois unique. Il faut donc se réapproprier un modèle social et jongler entre sa culture de startup - reflet des générations XY en quête de sens dans le travail et exigeant communication et transparence -, une croissance exponentielle et des obligations légales souvent inadaptées (imposer une badgeuse alors que l'entreprise repose sur la confiance, des réunions formelles de CE, de DP sur les mêmes sujets avec les mêmes personnes...) - ménager la chèvre et le chou en fait.

Bérénice May le souligne, les grands groupes n'ont pas ce genre de problématiques. Les modèles sont déjà établis, les institutions existent, mais sont souvent figées. Les startups ont alors la difficulté, mais aussi la chance et le loisir de modeler les relations sociales à partir de leur culture, de leurs valeurs.

Ainsi, nos deux DRH ont l'une et l'autre exposé certaines de leurs astuces (ou «tips» en langage de startupeurs). Déjà il faut à tout prix éviter l'effet « Top-Down » qui peut être très mal vécu quand on n'y a pas fait ses classes. Il est en outre très important que l'entreprise reste agile en instaurant des espaces d'innovations et donc le droit à l'erreur. Aussi, il faut trouver de nouveaux moyens de communication pour s'adapter aux contraintes liées à la forte croissance démographique de l'entreprise. Elle doit être multimodale. De nombreux outils digitaux existent, des réunions générales doivent avoir régulièrement lieu pour que chacun ait le même niveau d'information et de connaissance, on peut mettre en place des moments de concertation... Mais, selon Bérénice May et Sijja Druo, les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) peuvent aussi être un excellent levier de communication. Crédibles par leur statut d'élus, les représentants du personnel sont une « courroie de transmission », un pont, entre les besoins de communication du personnel et ceux de l'entreprise, une façon de coordonner différemment le dialogue et les collectifs.

Mais les échanges du groupe « Des enjeux et pratiques du dialogue et d'expression dans une startup en pleine croissance », auxquels nous avons assisté plus tard dans la matinée, étaient parfois moins enthousiastes sur ce sujet. Aujourd'hui le cadre légal imposé aux startups les amenant à se doter d'IRP est un peu vécu comme un prétexte et amène à re-questionner leur rôle, la façon dont ils peuvent apporter de la valeur au-delà de la collecte d'information qui peut désormais se faire grâce aux nouveaux outils digitaux. A la fois des intermédiaires supplémentaires alourdissant une communication auparavant directe, mais aussi des facilitateurs permettant de prendre de la hauteur et coordonner différemment les collectifs, les IRP se retrouvent dans un rôle un peu bâtarde et parfois mal perçu dans les startups. Quand les représentants du personnel sont syndiqués, les choses peuvent se compliquer. Le cycle de prise de décisions n'est pas le même, les négociations et le rythme peuvent se voir considérablement alourdis, la question du sens est aussi soulevée.

Mais qu'en pense le syndicaliste d'une entreprise digitale, le DG du Bon Coin, le président du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) ? Dans cette table ronde animée en fin de matinée par Denis Maillard, Pierre Bouvier-Muller, Alexandre Collinet et Olivier de Pembroke s'accordent sur l'inadaptation des syndicats à ces nouveaux univers entrepreneuriaux. Pierre Bouvier-Muller, salarié de Fircosoft, une société de logiciels, était représentant du personnel et s'est ensuite syndiqué non pas par conviction, mais par curiosité. Il a suivi les formations nécessaires et a été pour le moins déçu. « Les techniques d'apprentissage sont vraiment à l'ancienne (...) On nous apprend à lutter, à être en opposition », mais dans une entreprise du numérique, dans une startup, ça ne

pas. Pierre, comme ses autres collègues syndicalistes (sauf un, qui l'était par conviction) envisage la relation de ces représentants avec l'entreprise comme un moyen d'échanger, d'écouter. Olivier de Pembroke enfonce le clou « certains syndicats restent figés, mais beaucoup de gens comprennent qu'il faut les changer pour être au service de la collectivité et non de leur propre cause ». Alexandre Collinet, DG du Bon Coin, avoue de son côté qu'il serait contrarié par l'entrée de syndicats dans son entreprise. « On n'a pas de syndicat car les gens n'ont jamais eu besoin d'y faire appel (...) Si cela arrivait, je me demanderais ce que j'ai loupé avec mes salariés ».

A la fin de cette matinée, il nous paraît tout à fait dérisoire de vouloir appliquer un modèle universel à ces entreprises. Le droit, les syndicats doivent s'adapter à cette ère des startups, du digital, aux générations XY qui y évoluent. Mais la communication, l'innovation et la protection doivent perdurer.

En tout et pour tout, le défi à relever - pour Valérie Communeau, l'anthropologue qui par son intervention a conclu notre événement - est que les clans, par leurs nouvelles relations sociales, deviennent tribus.

## **DROIT DU TRAVAIL Non, il n'est pas difficile de licencier en France**

[LAURENT JEANNEAU ET LAURENCE DORMAN](#) 27/06/2017

Les patrons sont frileux. Ils ont « peur d'embaucher ». Emmanuel Macron comme Pierre Gattaz ne ratent pas une occasion de le rappeler : les contraintes qui pèsent sur les entreprises sont trop « rigides », notamment en matière de licenciements. Il y a trop de règles à respecter, trop de procédures à suivre, trop d'indemnités à payer. Et c'est parce qu'ils ne peuvent pas licencier comme bon leur semble que les employeurs y regarderaient à deux fois avant de recruter un nouveau salarié.

« Licencier plus pour embaucher plus... » : le slogan peut paraître caricatural, il n'est pourtant pas si éloigné des arguments que serinent les économistes libéraux et les responsables patronaux dès qu'il s'agit de « libérer » le travail. Sauf que le marché du travail français est beaucoup moins rigide qu'on ne le dit. Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur les indicateurs de la « rigueur de la protection de l'emploi » publiés par l'OCDE, le club des pays riches, une institution que l'on ne peut pas soupçonner de complaisance à l'égard du modèle social hexagonal. Bien au contraire, depuis les années 1990, l'OCDE brandit à grand renfort de rapports l'étendard de la nécessaire « flexibilisation » du marché du travail.

### **Les patrons français ne sont pas ceux qui ont les mains les plus liées quand il s'agit de mettre à la porte leurs salariés**

Ces indicateurs (il y en a 21 en tout) mesurent les coûts et les procédures liés aux licenciements de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI). Ils ont été agrégés pour construire deux supers-indicateurs, dits synthétiques. Le premier porte sur la réglementation qui entoure les licenciements individuels de travailleurs permanents. Le second détaille les contraintes supplémentaires qui s'appliquent en cas de licenciements collectifs, les fameux « plans sociaux », ou « plans de sauvegarde de l'emploi » selon la novlangue qui est désormais d'usage. Première surprise : les patrons français ne sont pas ceux qui ont les mains les plus liées quand il s'agit de mettre à la porte leurs salariés.

Cette première infographie présente l'indicateur synthétique sur les règles propres aux licenciements individuels. Plus l'indice est élevé, plus il est difficile ou coûteux de licencier. Or la France n'est pas le plus mauvais élève (aux yeux de l'OCDE, qui ne voit pas d'un bon œil des règles trop strictes). Le Portugal, la République tchèque, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Chili et la Suède mettent davantage de bâtons dans les roues des employeurs qui veulent « ajuster » leur main-d'œuvre.

Nous n'en sommes pas au point de nos voisins d'outre-Rhin, où le comité d'entreprise peut s'opposer à un licenciement

Comme on le voit sur le graphique, ce super-indicateur est découpé en trois sous-indicateurs. Le premier concerne les contraintes de procédures imposées aux employeurs qui souhaitent licencier. Par exemple doivent-ils notifier le licenciement au préalable à la personne concernée ? Doivent-ils consulter les organisations représentatives du personnel ? Ces procédures, rappelons-le, existent pour donner aux salariés les moyens de se défendre contre les licenciements abusifs. Mais elles sont perçues comme complexes et contraignantes pour l'employeur. Et surtout, s'il ne les respecte pas, il peut être sanctionné par un tribunal.

« Il peut s'ensuivre des batailles judiciaires longues et coûteuses, dont l'issue, incertaine, dépend souvent de l'évaluation subjective d'un juge sélectionné de manière aléatoire », insiste l'OCDE. Dans le viseur de l'institution internationale : l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal et la République tchèque, où ces contraintes sont jugées « particulièrement lourdes ». Mais pas la France. L'Hexagone arrive en 13<sup>e</sup> position, proche de la moyenne. L'OCDE [explique bien](#) qu'il faut respecter une « procédure stricte » en France quand on veut licencier pour faute personnelle ou pour motif économique, mais nous n'en sommes pas au point de nos voisins d'outre-Rhin, où le comité d'entreprise peut s'opposer à un licenciement, ce qui oblige le patron à obtenir un arbitrage favorable des juges.

### **Préavis et indemnités**

Deuxième sous-indicateur de la catégorie « licenciements individuels » : l'obligation de respecter un délai de préavis et de verser des indemnités de licenciement, qui varient en fonction de l'ancienneté du salarié. Là encore, la France n'est pas le pays le plus rigide : elle arrive en 11<sup>e</sup> position, au même niveau que l'Allemagne ou que l'Islande. Les durées de préavis exigées en France ne semblent pas excessives au regard de ce qui se fait ailleurs, surtout pour les salariés qui ont vingt ans d'ancienneté. Même chose pour le niveau des indemnités exigées, qui n'est pas excessivement élevé par rapport à ce qui se pratique dans les autres pays. Rien à voir avec Israël ou la Turquie, où les employeurs sont tenus de verser un mois de salaire par année de service, soit 20 mois de salaires pour 20 ans d'ancienneté.

En Israël ou en Turquie, les employeurs sont tenus de verser un mois de salaire par année d'ancienneté

Troisième sous-indicateur : la difficulté à licencier. Quesaco ? Il s'agit de la possibilité de faire un recours en cas de licenciement individuel abusif. Comment est défini un licenciement abusif ? Inversement, qu'est-ce qui caractérise un licenciement justifié ? Faut-il un manquement grave aux dispositions du contrat de travail, comme en Norvège ? Faut-il que le salarié soit inapte ou incapable de s'adapter aux progrès techniques, comme en Espagne ? Et s'il s'agit d'un licenciement économique, doit-on conserver le salarié si on peut l'affecter à un autre poste au sein de la même entreprise, comme c'est le cas en Allemagne, en Australie, en France, en Italie, en Norvège et en Suède ? Plus épineux encore, en cas de licenciement abusif, le juge peut-il ordonner la réintégration du salarié, comme en Autriche, au Portugal, en Corée du Sud ou en République tchèque ? C'est sur cet indicateur que la France est la plus mal placée, d'après l'OCDE. Avec la Finlande et le Mexique, l'Hexagone est le pays le plus rigide (ou le pays le plus protecteur des droits des salariés, selon le point de vue).

La France est ainsi l'un des pays de l'OCDE où l'indemnisation suite à un licenciement abusif d'un salarié ayant 20 ans d'ancienneté est la plus généreuse (16 mois), même si c'est moins que la Suède (32 mois), l'Italie (21 mois), la Chine (20 mois), ou le Portugal (17,5 mois). La moyenne de l'OCDE, elle, se situe près de six mois. Mais a priori, c'est surtout la longue durée du délai de prescription au-delà duquel il n'est pas possible de former un recours pour licenciement abusif qui plombe la « note » de la France. Est-ce là la cause de la peur qui tiraille le ventre des patrons français ? Peut-être, mais elle doit être nuancée. Car depuis 2008, ils ont la possibilité de se séparer de leurs salariés via la rupture conventionnelle, une procédure simple, sécurisée juridiquement et qui a connu un franc succès. Et, parallèlement, le nombre de recours devant les prud'hommes a chuté.

[Licenciements collectifs : les plans sociaux à la française ne sont pas les plus contraignants](#)

Indice de protection des travailleurs permanents contre le licenciement collectif

NB : plus l'indice est élevé, plus les salariés sont protégés face aux licenciements collectifs.

Source : OCDE - année des données : 2013

Cette seconde infographie mesure les dispositions applicables aux licenciements collectifs. Ici, on s'intéresse donc à la face émergée de l'iceberg, à l'aspect le plus spectaculaire et le plus médiatique des licenciements. Les fameux plans sociaux, ceux que les responsables politiques surveillent comme le lait sur le feu et que les dirigeants d'entreprise prennent particulièrement en grippe, quand ils n'y perdent pas leur chemise.

**Il est plus facile de faire un plan social en France qu'en Irlande, en Hongrie, en Allemagne, en Suisse, en Italie, au Mexique ou en Belgique**

Or, là encore, la France n'est pas le pays du pneu brûlé que l'on se complaît trop souvent à dépendre : elle arrive en 10<sup>e</sup> position, c'est-à-dire qu'il est plus facile de faire un plan social en France qu'en Irlande, en Hongrie, en Allemagne, en Suisse, en Italie, au Luxembourg, au Mexique, en Islande et en Belgique. La définition du licenciement économique y est ainsi plus stricte qu'ailleurs. En Italie, par exemple, les entreprises de plus de 15 salariés qui se séparent d'au moins cinq personnes sur une période de 120 jours sont soumises à des règles spécifiques. En France, un « plan de sauvegarde de l'emploi » est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le projet de licenciement concerne au moins 10 salariés sur une période de 30 jours. Or plus la période de référence est courte, plus la contrainte est légère... Evidemment, les employeurs préféreront se comparer aux Etats-Unis, où un licenciement est collectif s'il touche au moins 100 salariés à plein-temps en un mois.

D'autre part, les obligations de notifications supplémentaires en cas de licenciement collectif en France sont moins contraignantes que dans la plupart des autres pays. C'est plutôt sur la question des délais supplémentaires que cela impose aux dirigeants d'entreprise que la France est mal notée. Et de fait, les comités d'entreprise hexagonaux peuvent demander à être assistés d'un expert-comptable durant les négociations, ce qui leur offre un sursis. Mais sur ce plan, les Etats-Unis (pour une fois) sont encore plus rigides que la France : la législation y impose un préavis de 60 jours pour tous les salariés concernés.

## SOCIAL

**Réforme du code du travail : ce qu'en pensent les syndicats**

**JUSTIN DELEPINE ET ANTONIN GOUZE** 23/06/2017

Si les contenus des ordonnances ne sont ni connus, ni définitifs, les révélations de nos confrères (Le Parisien, Libération, Le Monde...) sur la réforme du code du Travail laissent entrevoir les pistes sur lesquelles travaille le gouvernement. [Après nos propres révélations sur les préprojets d'ordonnance](#), nous avons demandé à Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière, Luc Bérille, secrétaire général de l'Unsa, Mohammed Oussedik, membre de la direction nationale de la CGT, Philippe Louis, secrétaire général de la CFTC et Gilles Lecuelle, secrétaire national de la CFE-CGC de réagir aux propositions envisagées. Tous nous ont précisé ne pas pouvoir confirmer ou infirmer ces hypothèses, n'ayant eu aucun document précis sur le contenu des ordonnances, exception faite de la feuille de route de la réforme. Mais quelles sont les lignes jaunes à ne pas franchir ? Réponses concernant 7 mesures.

### **Seuil de déclenchement des plans sociaux**

« Si l'on remonte le seuil de déclenchement des plans sociaux, cela conduira à les éviter », Jean-Claude Mailly

D'après les documents que nous avons pu consulter, le gouvernement envisage de passer le seuil de déclenchement d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de 10 à 30 salariés. En dessous de ce seuil, il s'agit donc de licenciement économique individuel. « *Nous ne sommes pas d'accord avec ce point, tranche Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO. Si l'on remonte le seuil de déclenchement des plans sociaux, cela conduira à les éviter.* » « *Ce type de remède n'est pas créateur d'emploi mais de licenciement* », ajoute-t-il. La CGT y est, également opposée : « *Ce serait la fin des PSE, ils seront réduits à peau de chagrin, le PSE permet de vérifier si la procédure est justifiée économiquement. En augmentant le seuil, cela réduit la possibilité d'avoir ces informations* », estime Mohammed Oussedik, membre de la direction nationale de la CGT.

« *Nous y sommes clairement opposés, ça peut mettre de la conflictualité dans l'entreprise entre les salariés et l'employeur alors que depuis 2013 la négociation des PSE l'a réduite* », abonde Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT. Pour Gilles Lecuelle, secrétaire national de la CFE-CGC : « *Si l'on choisit de remonter le seuil de déclenchement d'un PSE, cela va bouleverser l'ensemble de la chaîne organisationnelle* ». Pour la CFTC, « *remonter le seuil va à l'encontre d'un accompagnement renforcé des salariés que nous prônons, et qui fait d'ailleurs partie du discours d'Emmanuel Macron* », estime Philippe Louis, président de la CFTC. Enfin, l'UNSA se déclare également favorable au maintien du système actuel.

### **Périmètre d'appréciation des difficultés économiques**

Egalement envisagé : modifier le périmètre d'appréciation des difficultés économiques pour le ramener au niveau national. C'est-à-dire ne plus évaluer la situation économique d'une entreprise au niveau international, mais uniquement français. Cette évaluation est à l'origine de la justification réglementaire des licenciements économiques. « *Ce serait nocif et un non-sens économique*, juge Mohammed Oussedik de la CGT. *Les grands groupes peuvent utiliser leurs holding financières pour transférer de l'argent entre filiales. Cela permet d'affaiblir artificiellement une entreprise. Ils fermeront ensuite des sites en France car les arbitrages se feront toujours contre l'emploi.* »

« Il est trop facile pour une entreprise d'organiser l'insolvabilité d'une de ses filiales française », Gilles Lecuelle

Position similaire pour Jean-Claude Mailly : « *Une entreprise multi-établissements peut facilement assécher une filiale, la dimension internationale doit demeurer* ». Gilles Lecuelle de la CFE-CGC y est également opposé : « *Il est trop facile pour une entreprise d'organiser l'insolvabilité d'une de ses filiales française : il suffit de sécher les investissements pendant trois ans, ou bien d'organiser des flux financiers internes entre filiales* ». Même refus du côté de Véronique Descacq : « *Nous y avons toujours été opposé, il faut au moins un périmètre européen, mais s'ils confirment ce dispositif, il faut donner la possibilité aux représentants des salariés et au juge de vérifier que les difficultés économiques n'ont pas été organisées de manière factice* ».

La CFTC est, elle, plus partagée : « *Ce qui nous importe c'est qu'il ne puisse pas y avoir de dumping social. Le périmètre ne peut pas être franco-français, mais s'il est difficile d'atteindre le niveau international, le périmètre européen doit être un minimum* », estime Philippe Louis. De la même manière, l'UNSA n'a pas une position aussi tranchée que les autres syndicats : « *Cette possibilité de créer artificiellement des difficultés existe. Mais ce périmètre d'appréciation international peut aussi justifier une fermeture d'un site français en bonne santé, en raison de la mauvaise situation du groupe au niveau mondial. Les deux périmètres ont leurs failles* », nuance Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.

### **Allègement des mesures de reclassement**

Autre point mentionné dans les documents que nous avons pu consulter : l'allègement des mesures de reclassement. Un employeur qui engage un plan social est tenu d'en proposer. « *Quand une entreprise est obligée de se séparer d'un salarié, il faut un accompagnement. Si une telle mesure se confirme, cela n'irait pas dans le bon sens* », estime Philippe Louis, de la CFTC.

Même son de cloche à l'UNSA : « *Il faut renforcer l'accompagnement du salarié* ». « *Avec cette mesure, on fait peser le problème sur le salarié alors que c'est l'entreprise qui doit le prendre en charge* », pense le leader de la CFE-CGC. « *Une telle mesure n'aurait que très peu d'effets et serait contradictoire avec le discours prôné d'une plus grande mobilité des salariés* », estime Véronique Descacq, de la CFDT.

« *Si cette mesure est réellement mise en place, ce sera donc au salarié de se positionner lui-même sur des offres d'emploi, cela déresponsabilise l'employeur. Il proposera des postes inadaptés, et passé un certain délai, si le salarié ne s'est pas positionné, cela sera considéré comme un refus de sa part. Cela va dans le mauvais sens* », renchérit Mohammed Oussedik de la CGT. Jean-Claude Mailly, de FO, demande pour sa part des garde-fous : « *Nous ne sommes pas forcément pour rester dans le système actuel, mais si changement il y a, il faut trouver des garanties* ».

#### **Faciliter les plans sociaux lors d'une reprise**

D'après nos informations, les plans sociaux pourraient également être facilités dans le cadre d'une reprise d'entreprise. Cette mesure permettrait de réaliser un plan social avant la vente, quelle que soit la taille de l'entreprise (depuis la loi Travail, cette disposition n'est possible qu'au-delà de 1000 salariés). « *Cela veut dire qu'on rentabilise avant de vendre pour rentabiliser la vente, ce n'est pas acceptable* », réagit le secrétaire général de FO. La CGT est, elle, en « *opposition frontale avec ce projet* ».

« *Le PSE est une responsabilité de celui qui rachète l'entreprise. En général l'entreprise qui ferme n'a pas les moyens d'organiser un PSE* », Mohammed Oussedik

« *Le PSE est une responsabilité de celui qui rachète l'entreprise. En général l'entreprise qui ferme n'a pas les moyens d'organiser un PSE. Si on fait sauter le verrou de 1 000 salariés nécessaire pour initier un plan social, cela va exonérer celui qui rachète l'entreprise de prendre en charge les salariés. Ce sera donc aux pouvoirs publics de soutenir ces salariés licenciés* », explique Mohammed Oussedik. Pour Luc Bérille, de l'UNSA, ce seuil de 1 000 salariés ne constitue pas non plus un « *verrou* » qu'il faut supprimer. La CFDT est également opposée à cette éventuelle mesure.

#### **Indemnités prud'homales**

Un des seuls points clairement présentés par le gouvernement est l'instauration d'un barème obligatoire pour les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. L'objectif poursuivi est de lever l'incertitude liée au coût du licenciement. L'employeur saurait donc à l'avance ce qu'il risque de payer. Les montants seraient homogénéisés sur le territoire. Introduite dans le projet de loi El Khomri, elle a été combattue par la CFDT qui y reste opposée.

Pour Philippe Louis de la CFTC : « *Il faut que l'éventuel plancher ou plafond corresponde à une réalité et soit adapté à la taille de l'entreprise, que ça reste cohérent et qu'il y ait pas l'instauration d'un prix au licenciement* ». Jean-Claude Mailly met deux conditions à un éventuel barème : « *Le niveau retenu du plancher et du plafond, qu'il soit monétaire ou non, et que le juge puisse aller au-delà du barème dans des certains cas définis* ».

#### **La primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail**

Réforme également envisagée : la primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail. Une fois signé, l'accord pourrait s'imposer au contrat de travail, le salarié qui refuse étant licencié pour motif économique. Certes, aujourd'hui, un salarié doit signer un avenant à son contrat de travail pour accepter ou non les nouvelles modalités d'un accord et s'il refuse, il est licencié individuellement pour motif économique. La nouvelle procédure aurait, selon ses promoteurs, l'avantage de sécuriser davantage la procédure. « *Nous ne souhaitons pas que pour tous les cas de figure, l'accord d'entreprise s'impose au contrat de travail, ce dernier constitue un engagement réciproque entre l'employeur et le salarié* », indique le secrétaire général de FO.

Luc Bérille, de l'UNSA, ne souhaite pas non plus qu'on « *puisse négocier des points du contrat de travail dans l'entreprise, car cela crée un déséquilibre entre employeur et salarié* ». Pour la CFTC, tout dépend de l'équilibre qui sera trouvé : « *Si cette mesure est confirmée, il faut davantage de recours, tout dépendra des détails du texte* », indique Philippe Louis. « *Le fait que l'intérêt collectif prévale sur le contrat individuel ne me choque pas, mais il faut que ceux qui refusent, soient accompagnés et aient le droit au chômage et à la formation dans l'esprit d'une sécurisation du parcours professionnel* », précise Véronique Descacq de la CFDT.

#### **Quelle place pour l'accord de branche ?**

Selon la législation actuelle, les branches disposent de six domaines réservés de négociation : salaires minimums, classification, protection sociale complémentaire, formation, égalité homme-femme et pénibilité. Le gouvernement envisagerait d'enlever ce dernier pour le mettre au niveau de la négociation de l'entreprise. « *Je ne vois pas l'intérêt de sortir la pénibilité de la négociation de branche, nous répétons régulièrement qu'il est compliqué d'établir ces critères au sein de l'entreprise, la branche est donc le bon espace* », indique Philippe Louis de la CFTC. Pour la CFE-CGC, « *Il faut continuer de donner la primauté à l'accord de branche, cela permet une équité de traitement entre les salariés d'une branche. Si l'on remet en cause cela, ça va être la course à l'embauche à bas coût, au dumping. Sur un métier avec beaucoup de candidats cela peut faire des dégâts importants* ». « *Cela n'aurait pas de sens et serait même impossible, la pénibilité des métiers doit être négociée au niveau de la branche* », renchérit Véronique Descacq.

« *La pénibilité des métiers doit être négociée au niveau de la branche* », Véronique Descacq

Pour Mohammed Oussedik, de la CGT : « *Si l'accord d'entreprise prime sur l'accord de branche, cela mettra en danger les salariés. Car au sein des entreprises où les instances représentatives du personnel sont faibles, les salariés ne pourront plus se défendre. Il faut donc que les entreprises d'une même branche disposent des mêmes règles. D'ailleurs, les employeurs eux-mêmes ne sont pas favorables à la primauté de l'accord d'entreprise. Ils disent que cela entraînerait la course au dumping.* »

Jean-Claude Mailly est ouvert à la discussion sur la pénibilité, mais souhaite arriver « *à un système efficace pour les salariés et plus simple pour les entreprises* ». Plus globalement, le leader de FO est partisan de renforcer les domaines de négociation au sein de la branche. L'UNSA affiche cette même volonté : « *La loi El Khomri avait ajouté deux thématiques qui désormais appartiennent à la négociation de branche : la pénibilité et l'égalité professionnelle. Cela va dans le bon sens. Nous pensons même qu'il faut aller plus loin, par exemple intégrer à la branche les négociations sur la complémentaire santé* », précise Luc Bérille.

#### **Non, le PS n'est pas (encore) tout à fait mort...**

Publié le 25/06/2017 à 13:00 [Henri Weber](#)

Ancien sénateur et ancien député européen, directeur des études européennes au Parti socialiste. Auteur d'*Eloge du compromis*, aux éditions Plon.

Le socialisme français n'en est pas à sa première débâcle électorale. Et si son avenir semble menacé aujourd'hui, il peut tout aussi bien redevenir une force politique incontournable. Il l'a déjà fait.

Le Parti socialiste n'est pas mort, mais son pronostic vital est engagé. Il connaît ce que les politologues appellent une « *crise d'effondrement* » pour la distinguer des crises politiques ordinaires, et ce que les militants appellent une « *crise de refondation* », pour signifier que son

dépassement exige une rénovation totale de la « vieille maison » socialiste, de la cave au grenier : rénovation des idées, du programme, de l'organisation, des pratiques militantes, des alliances...

Cette crise de refondation n'est pas la première, mais la quatrième que le socialisme français ait connue dans sa longue et tumultueuse histoire. Je les passe en revue dans mon dernier livre, *Eloge du compromis* (Plon, 2016). J'ai personnellement vécu la troisième, celle de 1969, lorsque le « ticket socialiste » à l'élection présidentielle - Defferre-Mendès, excusez du peu ! - a recueilli 5 % des voix, précipitant la fin du cycle de la SFIO d'après-guerre. Il n'était même pas besoin alors de demander « pour qui sonne le glas ? »

La troisième refondation a été engagée en 1971, au congrès d'Epinau, et dix ans plus tard, François Mitterrand entrait à l'Elysée tandis qu'une majorité absolue de députés socialistes envahissait l'Assemblée nationale.

Une quatrième refondation est-elle possible ou bien, cette fois-ci, le PS canal historique est-il condamné à devenir un petit parti résiduel, comme le sont devenus avant lui le Parti radical et le Parti communiste ?

Ma conviction est que cette nouvelle refondation peut réussir. Ce qui caractérise le mouvement socialiste européen, en effet, et qui le distingue du mouvement communiste, c'est son extraordinaire résilience, sa capacité à se remettre en question et à s'adapter aux nouvelles conditions historiques de son action. Là est le secret de sa longévité. Voyez le Parti travailliste britannique - réputé agonisant il y a seulement deux ans, et recueillant aujourd'hui 40 % des suffrages aux élections législatives ! Voyez le SPD allemand. Voyez aussi les spectaculaires « remontadas » de nombreux candidats socialistes entre les deux tours des élections législatives. Dans nos pays capitalistes avancés, secoués par la mondialisation libérale, la marchandisation généralisée, l'urgence écologique, les tribulations de la finance folle, les valeurs et les objectifs du socialisme démocratique sont plus actuels que jamais. Le besoin d'une gauche de gouvernement, ambitieuse mais responsable, reste impérieux.

#### **VOYEZ LE PARTI TRAVAILLISTE BRITANNIQUE - AGONISANT IL Y A DEUX ANS, ET RECUEILLANT AUJOURD'HUI 40 % DES VOIX !**

On aimerait rêver que La République en marche (LREM) saura tenir ce rôle, comme l'espèrent tant des socialistes ralliés. Mais il ne faut pas rêver ! Le projet d'Emmanuel Macron n'est pas de régénérer la gauche mais d'instituer un grand parti centriste hégémonique, autonome par rapport à la droite comme par rapport à la gauche traditionnelle, affaiblies et fragmentées par ses soins. Il a confié Matignon et Bercy à des libéraux - au sens économique du terme - de longue date, et qui arborent crânement leurs convictions. Les contradictions de LREM sur les politiques économique, sociale, migratoire, sécuritaire, ne tarderont pas à se manifester et, sans doute, à s'exacerber. La direction « jupitérienne » de l'Etat, du gouvernement et du parti, s'usera à les surmonter. Les exploits électoraux d'Emmanuel Macron n'ont pas aboli les difficultés objectives, sur lesquelles son prédécesseur s'est fracassé.

Le nouveau président va les affronter avec un attelage hétéroclite, qui pourra se défaire aussi vite qu'il s'est constitué, si la chance insolente de leur chef de file vient à tourner. Déjà François Bayrou a signifié qu'il garderait son quant-à-soi et sa liberté de parole... L'opposition de LR, soutenue par l'aile « marion-maréchaliste » du FN, peut, en réaction, déplacer le centre de gravité de LREM vers la gauche. Surtout si l'opposition « constructive et vigilante » du PS y contribue... Mais c'est précisément pourquoi la reconstruction d'un nouveau Parti socialiste, en alliance avec les syndicats réformistes et les grandes associations démocratiques, est nécessaire.

Cette quatrième refondation sera plus difficile à mener à bien que la précédente, sa réussite n'est nullement assurée. Le contexte idéologique, économique, politique est aujourd'hui beaucoup moins favorable à la renaissance d'un grand parti réformiste moderne que dans les années 70, marquées par la poussée altruiste, libertaire, égalitaire, utopique de Mai 68. Son succès éventuel passe par quatre conditions : dans le champ des idées, les socialistes doivent élaborer un nouveau compromis social-démocrate, adapté à la mondialisation et à la troisième révolution industrielle, celle de la convergence des Bnic (biotechnologies, nanotechnologies, informatique, intelligence artificielle). L'enjeu de ce compromis du XXI<sup>e</sup> siècle est le succès du passage à l'économie de l'innovation et de l'excellence, de la transition écologique, d'une nouvelle articulation entre démocratie représentative, démocratie sociale et démocratie participative. Il a pour terme d'avantage de liberté d'entreprendre et de gérer reconnue aux chefs d'entreprise, contre avantage de formation, d'indemnisation et de réinsertion assurées aux salariés. La sécurisation des parcours professionnels et l'éradication du chômage sont ses objectifs principaux. Les social-démocraties nordiques et rhénanes sont ses laboratoires et ses champs d'application.

En second lieu, l'opposition au gouvernement d'Edouard Philippe doit être constructive, et non pavlovienne. Les députés socialistes ne doivent pas voter la confiance au gouvernement, mais ils doivent chercher à infléchir sa politique dans le sens de la défense des intérêts des salariés et des aspirations des démocrates. Pas de « flexisécurité » sans sécurité ; pas de renforcement de l'arsenal répressif contre le terrorisme sans contrôle judiciaire ; pas de réforme structurelle du droit du travail sans négociation avec les syndicats.

La reconstruction se fera simultanément à la base, dans la bataille pour la reconquête des collectivités territoriales, qui sera l'œuvre de la nouvelle génération. Elle débouchera sur une première résurrection des socialistes aux élections municipales de 2020. La majorité macronienne aura alors subi l'usure du pouvoir. Elle aura vérifié à ses dépens la dure loi de la démocratie médiatique : « Lécher, lâcher, lyncher ».

Face au « parti entreprise » créé par Emmanuel Macron et dirigé par lui en « patron de droit divin », la gauche de gouvernement doit inventer, enfin, le parti militant de masse du nouvel âge de la démocratie : rompu aux méthodes de communication, d'action, d'organisation que permet Internet ; respectant l'éthique démocratique en son sein ; organisant une large délibération entre ses adhérents et y associant ses sympathisants et ses électeurs.

La crise de la social-démocratie n'est pas franco-française mais européenne, et même occidentale. Elle affecte à des degrés divers tous les partis de gouvernement, et LR ne fait pas exception. Seuls ont le vent en poupe les partis populistes d'extrême droite et, dans une moindre mesure, d'extrême gauche, vierges de tout bilan. Elle est la manifestation partisane de la crise de la démocratie occidentale. La refondation de la gauche doit être pensée et conduite à l'échelle européenne. Chaque parti socialiste en débat et s'y emploie. De la conjonction de leurs efforts naîtra la social-démocratie européenne, qui sera une social-écologie. Je le crois et je l'espère, comme disait Léon Blum, je le crois parce que je l'espère.

#### **Fonctionnaires en CDD**

par [Aurélie Peyrin](#), le 27 juin

**Souvent vue comme un ensemble homogène, la fonction publique se transforme aujourd'hui en un système d'emploi dual. Avec ses précaires : les agents publics contractuels. La frontière entre gens du public et gens du privé tendrait-elle donc à s'effacer ?**

Dans les travaux académiques comme dans les débats politiques et sociaux, l'emploi public est presque toujours assimilé au statut de fonctionnaire, c'est-à-dire à l'emploi à vie, conditionné par la réussite d'un concours. De ce fait, les controverses politiques se résument en France généralement à deux postulats : les fonctionnaires sont trop nombreux (Ruiz, 2013) ; leur statut doit être réformé (Jeannot et Rouban, 2010). Or, les employeurs publics mobilisent des formes d'emploi très diverses, dont certaines sont

précaires, et c'est désormais hors du statut que s'effectuent la majorité des recrutements. Si le recours aux emplois non statutaires n'est pas nouveau en France, un changement de régime d'emploi d'apparence irréversible s'opère depuis 2005 dans une grande discrétion, voire une totale indifférence : le contrat à durée indéterminée de droit public s'est progressivement substitué au statut comme moyen de stabiliser l'emploi dans la fonction publique, alors que la régulation de l'emploi contractuel faisait l'objet d'une véritable normalisation réglementaire. À quelques exceptions près (Peyrin, 2007 ; Bresson, 2016), la diversité des formes d'emploi n'est presque jamais questionnée, et l'existence de situations d'emploi précaires demeure dans l'ombre.

### **Des emplois atypiques répandus dans le secteur public**

En France, les agents titulaires de la fonction publique bénéficient d'un régime d'emploi dérogatoire au droit commun du travail incarné par un statut, dont les protections sont destinées à placer les fonctionnaires dans les meilleures conditions pour qu'ils se consacrent exclusivement au service de l'intérêt général. Ces protections sont résumées dans les représentations sociales par l'idée d'emploi à vie, emblème de la sécurité professionnelle. Or, tous les agents publics ne sont pas des fonctionnaires titulaires. En 2012, 17 % des agents étaient en contrat à durée déterminée dans les ministères, hôpitaux, collectivités territoriales et établissements publics administratifs, contre 13 % des salariés dans l'ensemble des secteurs marchands (Barlet *et al.*, 2014). Si la part des contrats à durée déterminée s'est nettement accrue dans les secteurs marchands en 20 ans (de 8 à 13 %), elle était déjà élevée dans la fonction publique (14 % en 1992). Comme dans les secteurs marchands, l'emploi stable reste la norme pour la majorité des agents publics, mais cette norme est mise à mal par les flux de recrutement : en 2014, [seul un nouvel agent sur six était fonctionnaire statutaire](#), car plus de la moitié des embauches se faisaient sous contrat à durée déterminée, et presque un quart sous contrat aidé.

Cette transformation massive des formes d'emploi à travers les flux de recrutement est l'une des évolutions marquantes de la fonction publique depuis une quinzaine d'années. Le phénomène s'inscrit dans un contexte de recomposition et de fractionnement des administrations publiques : les structures juridiques des collectivités publiques se transforment, créant de nouvelles catégories d'agents employeurs dont la soumission au droit public n'est plus systématique. C'est ainsi dans les établissements publics administratifs que se concentrent les formes d'emploi dérogatoires à la norme statutaire, offrant de nouveaux usages aux formes précaires d'emploi public. Le statut de la fonction publique évolue par ailleurs, et transforme les règles du jeu des carrières des fonctionnaires comme des agents non titulaires. L'évolution législative récente a transformé la fonction publique en un système d'emploi dual, organisant l'inégalité entre salariés à travers deux modes de régulation de l'emploi et des carrières.

### **Les agents publics contractuels : des hors statut dans la fonction publique**

Les formes particulières d'emploi, ou formes d'emploi atypiques, sont classiquement définies par leur écart à la norme du contrat à durée indéterminée à temps plein. Ce référentiel s'adapte parfaitement à l'emploi public. Le Statut général précise que les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires régis par le statut (Loi n°83-634, article 1), *sauf dérogations*. L'emploi statutaire constitue ainsi une *norme juridique* pour tous les employeurs relevant du champ d'application de ce texte : les services de l'État (ministères et établissements publics) d'une part, et les collectivités locales et leurs établissements publics d'autre part [1]. Ces motifs de dérogation sont précisés par les articles 3 respectifs des Lois n°84-16 (dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État) et 84-53 (dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale). Schématiquement, la loi autorise le recours au contrat à durée déterminée *de droit public* [2] pour faire face à des besoins temporaires (remplacement d'un agent, surcroît occasionnel ou saisonnier d'activité), mais aussi pour répondre à certains besoins permanents : en l'absence de corps de fonctionnaires susceptibles de prendre en charge telle activité, en cas de besoin à temps incomplet et, pour les seuls emplois qualifiés ou d'encadrement, lorsque les besoins du service l'exigent.

### **L'hybride : le contrat de travail de droit public**

Qu'on les appelle « non-titulaires » ou « contractuels » [3], ces agents ont pour première caractéristique de ne pas être recrutés dans le cadre d'un concours. Leurs modes d'emploi relèvent de dispositions réglementaires distinctes de celles des fonctionnaires. Ce sont des contractuels *de droit public* qui, s'ils ne relèvent pas du Statut général de la fonction publique, ne relèvent pas *non plus* du Code du travail. Deux décrets, l'un pour la fonction publique de l'État, l'autre pour la fonction publique territoriale, précisent ainsi leurs conditions d'embauche, de licenciement, leurs principaux droits à congé et les régimes qui s'appliquent. Contrairement aux fonctionnaires statutaires, les agents publics contractuels dépendent du régime général pour leurs droits sociaux (maladie, prestations sociales) et leurs pensions, un régime de retraite complémentaire leur étant même dédié (l'Ircantec).

### **LA FONCTION PUBLIQUE EST DEVENUE UN SYSTÈME D'EMPLOI DUAL**

S'il existe des similitudes entre public et privé en matière de recours aux contrats à durée déterminée, les deux régimes juridiques se distinguent nettement sur certains aspects (voir encadré), généralement au détriment des agents contractuels de droit public. Première différence, la durée des contrats, beaucoup plus longue en droit public puisque les contractuels y sont le plus souvent recrutés pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une fois. Le renouvellement des contrats à durée déterminée de droit public n'est pas soumis à un délai de carence (comme c'est par exemple le cas pour l'accroissement temporaire d'activité dans le Code du travail). La « cédésation » des agents non titulaires n'est pas automatique ; elle est facilitée par la loi depuis 2012 mais reste soumise à conditions. Un agent peut donc rester en contrat à durée déterminée avec le même employeur jusqu'à six ans avant d'espérer une stabilisation sous forme de contrat à durée indéterminée.

En outre, le champ d'intervention de l'inspection du travail ne couvre pas la fonction publique. De fait, rien n'y est prévu pour contrôler ni sanctionner les « abus » des employeurs (on ne parle même pas d'infraction). La notion de « requalification-sanction » utilisée dans le droit commun du travail (Di Paola *et al.*, 2011) ne figure pas dans les textes régissant les contrats de travail de droit public, et la nécessité de garantir des droits égaux aux travailleurs précaires et permanents non plus. Les contractuels travaillent ainsi plus souvent à temps partiel que les fonctionnaires, leur rémunération est inférieure en moyenne, leur accès aux responsabilités est limité. Enfin, les employeurs publics ne sont pas non plus tenus de verser de « prime de précarité » en fin de contrat à durée déterminée.

**Les motifs de recours au contrat à durée déterminée dans le Code du travail** Dans le droit commun – *auquel ne sont donc pas soumis les agents publics contractuels* –, le contrat à durée déterminée est conclu pour une tâche précise et temporaire, dans des cas énumérés par la loi (titre IV du Code du travail). Quel que soit le motif, le contrat à durée déterminée ne peut pas concerner un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Les motifs de recours sont : le remplacement d'un salarié absent (18 mois), d'un salarié passé provisoirement à temps partiel, l'attente de prise de fonction d'un nouveau salarié (9 mois), l'attente de la suppression définitive d'un poste (24 mois), un accroissement temporaire d'activité (18 mois). Dans certains secteurs, s'y ajoute le travail saisonnier, mais aussi le « contrat à durée déterminée d'usage » (18 mois). Le recrutement en contrat à durée déterminée est aussi possible dans des cas ou pour des populations particuliers : les « seniors » et les ingénieurs et cadres (18 mois, renouvelables deux fois) ou encore les sportifs professionnels ou joueurs professionnels de jeux vidéo. Selon le cas, un ou deux renouvellements sont donc possibles, avec ou sans délai de carence.

### **Un système d'emploi public dual et inégalitaire**

En vertu des lois n°2005-843 et n°2012-347, complétées par de nouveaux décrets en 2014, les agents non titulaires peuvent désormais être directement recrutés sous contrats à durée déterminée ou indéterminée dans la fonction publique de l'État et hospitalière. Ces textes codifient toutes les dimensions des parcours des agents non titulaires, sous la forme de « dispositions particulières relatives au recrutement, au déroulement de la carrière, à la discipline, à l'accès à diverses prestations, à la sortie de l'activité » (Cartier, Retiere, Siblot, 2010, p. 10). La régulation contractuelle correspond à un mode d'emploi spécifique, plus flexible, moins coûteux, moins protecteur, qui offre de moindres chances d'accès aux promotions et responsabilités. Il est par exemple plus facile de mettre fin aux fonctions des contractuels à durée indéterminée lorsque les emplois qu'ils occupent sont supprimés (Freyder, 2013, p. 193). La coexistence des deux formes modes de régulation organise aussi la mise en concurrence des salariés, et l'inégalité des conditions d'emploi permet de maintenir l'attrait du statut de fonctionnaire : si les droits étaient alignés, plus personne ne se présenterait aux concours (voir Le Pors, Aschieri, 2015).

Deux éléments au cœur du contrat social entre l'État et les fonctionnaires font par ailleurs défaut à l'agent contractuel : il n'est pas titulaire d'un grade et n'a pas droit à une carrière. En cela, il est soumis au pouvoir de sa hiérarchie, et donc potentiellement à toutes les pressions politiques et économiques dont le statut protège les fonctionnaires. La ligne de clivage entre les deux régimes est l'accès à l'emploi statutaire par concours qui engendre, tout en la justifiant, la coexistence de deux espaces de carrière distincts. Cette ligne de partage perdure dans la fonction publique d'État, mais elle est particulièrement floue dans la fonction publique territoriale, où la majorité des recrutements de fonctionnaires s'effectue sans concours depuis au moins 10 ans.

Le recrutement direct sous contrat à durée indéterminée est désormais possible dans les fonctions publiques d'État et hospitalière : sur ces marchés d'emploi à deux vitesses, rien n'empêche plus, à terme, le renversement de l'équilibre entre contractuels et fonctionnaires, et la marginalisation de l'emploi statutaire dans le service public, comme cela s'est produit à La Poste (Zarifian, 2005).

De fait, malgré des avancées sociales certaines pour les agents non titulaires, les contrats de droit public présentent surtout de nombreux avantages pour les employeurs publics. Ils leur permettent de recruter en s'affranchissant des règles (conditions de diplôme, de nationalité, etc.) et des délais nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et à l'organisation des concours ; de s'engager vis-à-vis des agents seulement pour des durées limitées ou de conserver l'option d'un licenciement ; de moins rémunérer des compétences similaires et de ne pas s'engager à augmenter la rémunération à l'ancienneté. La protection sociale et les pensions de retraite des agents contractuels étant adossées au régime général, cette forme d'emploi évite enfin à l'État d'en supporter directement le coût. Cette stratégie de dualisation a donc un effet direct sur les dépenses de personnel et, partant, sur le déficit public.

#### **Le contrat, instrument de réduction de la masse salariale**

« Dans tous les pays européens, de plus en plus de missions de service public sont assurées par des agents qui ne bénéficient pas d'un statut garanti à vie, mais relèvent de situations d'emploi plus ou moins stables » (Hugrée *et al.*, 2015, p. 51). En France, la croissance de l'emploi non titulaire sur les 10 dernières années n'est cependant pas seulement le produit des réformes de l'État ou de mesures de libéralisation imposées par l'Union européenne (Nosbonne, 2013). Le contrat est un outil de transformation de l'emploi public qui s'inscrit dans une histoire longue. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des députés libéraux voulaient déjà réserver l'ébauche de statut de fonctionnaire aux seules fonctions régaliennes (police, justice, monnaie, etc.). Par ailleurs, les agents hors statut sont identifiés dans les recensements des agents de l'État depuis 1914 (Ruiz, 2013).

Pour autant, on ne peut pas interpréter la normalisation de l'emploi contractuel dans la fonction publique sans la situer dans le contexte d'aggravation des déficits publics. Depuis la crise financière de 2007, de nombreux pays européens ont engagé, souvent sans concertation, des mesures d'austérité drastiques visant directement les agents publics. La moitié des 27 pays de l'Union européenne avait ainsi baissé les salaires des agents publics en 2009 ou 2010 [4], les autres ayant pour la plupart préféré geler l'augmentation des salaires (Grimshaw *et al.*, 2012). Une partie d'entre eux avait procédé à des licenciements, tandis que la plupart gelait les recrutements. Contrairement à ses voisins européens, la France n'a pas répondu à la crise de 2008 en supprimant des emplois de fonctionnaires, ni en diminuant leurs salaires : sur ces deux points, l'action a été plus mesurée. Le gel du point d'indice n'a été mis en place qu'entre 2010 et 2016 ; il n'y a pas eu de plans massifs de licenciement en France dans les ministères et leurs établissements publics, ni dans les collectivités territoriales, ni dans les hôpitaux. En revanche, les flux de recrutement de fonctionnaires ont diminué, particulièrement dans la fonction publique de l'État [5].

La France a en effet choisi une autre stratégie pour réduire la masse salariale de l'État et des collectivités publiques : les employeurs publics modifient progressivement la nature de leur main d'œuvre en accroissant les flux de recrutement en dehors du statut (contractuels et emplois aidés). Cette mutation progressive du système d'emploi public est soutenue et facilitée par la fragmentation organisationnelle de l'État en une multitude de structures juridiques autonomes, qui ne sont plus systématiquement soumises au régime statutaire, ni même au droit public. La segmentation de l'emploi public, qui repose sur la diversification des régimes salariaux et de la régulation des carrières, s'avère un outil de réforme aussi discret qu'efficace (Bezes, 2005).

#### **Conclusion**

L'institutionnalisation du régime contractuel de droit public a progressivement remis en cause la norme statutaire dans le système d'emploi des fonctions publiques. Juridiquement, rien n'empêche le gouvernement d'Edouard Philippe, entré en fonction le 15 mai 2017, de poursuivre la diminution des recrutements statutaires jusqu'à l'extinction, ou d'en maintenir suffisamment pour généraliser la concurrence entre travailleurs au cœur de l'État. Le programme d'Emmanuel Macron, nouveau Président de la République Française, proposait ainsi de développer son « [recrutement sur contrat dans les fonctions non régaliennes, afin de permettre au service public d'attirer des professionnels d'expérience en fonction des besoins](#) ». À cette proposition habituellement défendue par la droite s'ajoutait une proposition plus originale : l'alignement du « statut des contractuels publics sur le droit du travail commun ». En venant brouiller la frontière séculaire établie entre « gens du public » et « gens du privé » (de Singly, Thélot, 1989), l'application du droit privé aux contractuels de la fonction publique représenterait une rupture historique majeure. Elle engagerait la France plus avant sur la voie d'un affaiblissement de la spécificité des services publics, qu'empruntent de plus en plus de pays européens (Nosbonne, 2013).

#### **Aller plus loin**

- ▶ Muriel Barlet, Claude Minni, Samuel Ettouati, Jean Finot et Xavier Paraire, « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares analyses*, n°056, 2014.
- ▶ Philippe Bezes, « Rationalisation salariale dans l'administration française. Un instrument discret », in Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 71-122.
- ▶ Maryse Bresson, « Le travailleur non titulaire dans la fonction publique : une figure emblématique des marges de l'emploi », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 2, n° 17, 2016, p. 65-83.
- ▶ Vanessa Di Paola, Nathalie Louit-Martinod, Stéphanie Moullet, « Quand l'emploi atypique devient une norme de recrutement : de la volonté du législateur à l'usage sur le marché du travail », *Chroniques du travail*, n°1, 2011, p. 47-67.

- ▶ Arnaud Freyder, *La fonction publique. Chronique d'une révolution silencieuse*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2013.
- ▶ Damian Grimshaw, Jill Rubery, Stefania Marino (dir.), *Public sector pay and procurement in Europe during the crisis : The challenges facing local government and the prospects for segmentation, inequalities and social dialogue*, Bruxelles, Commission européenne, 2012.
- ▶ Cédric Huguère, Laure de Verdalle, « Incontournables statuts. "Fonctionnaires" et "Indépendants" à l'épreuve des catégorisations ordinaires du monde social », *Sociologie du travail*, n°57, 2015, p. 200-229.
- ▶ Gilles Jeannot, Luc Rouban, « Changer la fonction publique », *Revue française d'administration publique*, vol. 1, n°132, 2010, p. 665-672.
- ▶ Anicet Le Pors, Gérard Aschieri, *La fonction publique au XXI<sup>e</sup> siècle*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2015.
- ▶ Jacques Magaud, « Vrais et faux salariés », *Sociologie du travail*, n°1, 1974, p. 1-18.
- ▶ Christophe Nosbonne, « Le tournant managérial dans le secteur public européen : quelles conséquences sur l'action publique ? », *La nouvelle revue du travail*, n°2, 2013.
- ▶ Aurélie Peyrin, « Les usages sociaux des emplois précaires dans les institutions culturelles. Le cas des médiateurs de musées », *Sociétés contemporaines*, n°67, 2007, p. 7-26.
- ▶ Émilien Ruiz, *Trop de fonctionnaires ? Contribution à une histoire de l'État par ses effectifs (France, 1850-1950)*, thèse pour le doctorat d'histoire, EHESS, 2013.
- ▶ François de Singly, Claude Thelot, *Gens du privé, gens du public. La grande différence*, Paris, Dunod, 1989.
- ▶ Jeanne Siwek-Pouydesseau, « Les personnels non titulaires de l'État : évolution et explication du phénomène », in *Les agents non titulaires ans l'administration*, Institut français des sciences administratives, Paris, Éditions Cujas, 1976.
- ▶ Philippe Zarifian, « Stratégie, réorganisations et compétences à La Poste », *La revue de l'ires*, vol. 2, n°48, 2005, p. 71-100.

#### **Pour citer cet article :**

Aurélie Peyrin, « Fonctionnaires en CDD », *La Vie des idées*, 27 juin 2017. ISSN : 2105-3030.  
URL : <http://www.laviedesidees.fr/Fonctionnaires-en-CDD.html>

#### **La politique éducative vue par le nouveau ministre, Jean-Michel Blanquer**

- [Bernard Toulemonde](#) 26 juin 2017

Jean-Michel Blanquer est un fin connaisseur du système éducatif : professeur de droit public, ancien recteur d'académie (Guyane en 2004, Créteil en 2007), membre du cabinet d'un ministre de l'Éducation nationale (Gilles de Robien, en 2006), directeur de l'enseignement scolaire (2009-2012), puis directeur général d'un établissement d'enseignement supérieur, l'ESSEC<sup>[1]</sup>. Dans ces différentes fonctions, il a laissé l'image d'un responsable qui prend de multiples initiatives et encourage les personnels à expérimenter et à innover. Il a exprimé ses convictions dans deux livres : *L'École de la vie* (Odile Jacob, 2014) et *L'École de demain* (Odile Jacob, 2016). Désormais passé aux commandes du « mammoth », concentré sur l'enseignement scolaire (le supérieur disposant d'un ministère autonome), pourra-t-il mettre en œuvre les idées qu'il a annoncées ?

#### **Le programme présidentiel**

Bien entendu, le ministre n'a pas carte blanche. Il est d'abord tenu par le programme présenté par le président et approuvé par les Français – un programme qui s'inspire largement des propositions émanant de Jean-Michel Blanquer lui-même, via un *think tank* bien connu, l'Institut Montaigne. Emmanuel Macron s'est bien gardé d'annoncer une grande réforme législative ; il s'est en revanche situé dans une démarche pragmatique en annonçant une série de mesures ciblées.

*À court terme* : la division par deux des effectifs des classes de CP puis de CE1 en éducation prioritaire (REP+) ; le libre choix des rythmes scolaires des écoles primaires ; l'assouplissement de la réforme des collèges entreprise par Najat Vallaud-Belkacem ; la généralisation des devoirs surveillés et la semaine de préparation de la rentrée scolaire dans les établissements.

*À moyen terme* : le renforcement de l'autonomie des établissements scolaires, tant sur le plan pédagogique qu'en matière de recrutement des enseignants, avec son corolaire, l'évaluation des résultats ; la révision de la gestion des enseignants, avec en particulier l'affectation d'enseignants expérimentés et non plus des nouveaux enseignants dans les établissements difficiles (avec doublement de l'indemnité spéciale, portée à 5 300 euros par an) et avec l'institution d'une formation continue obligatoire.

Enfin, l'ouverture de la concertation sur trois thèmes : le baccalauréat, en réduisant les épreuves terminales à quatre épreuves ; les pré-requis pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur ; le développement de l'apprentissage et de l'alternance.

#### **La démarche scientifique de Jean-Michel Blanquer**

À ce vademecum, Jean-Michel Blanquer ajoute ses convictions personnelles qui portent essentiellement sur la méthode de pilotage, assez neuve dans l'Éducation nationale. Faisant fi des clivages politiques, idéologiques ou corporatistes, il place l'épanouissement de l'enfant et l'éducation à la liberté comme finalités premières du système éducatif. Au service de cette fin, il trace une démarche intellectuelle qui permet de rationaliser l'action à entreprendre ; cette démarche comporte trois dimensions :

Où en sommes-nous ? Quelle analyse peut-on faire de la situation sur tel ou tel point ? Quelles en sont les caractéristiques et quels sont les résultats ?

Quelles leçons peut-on tirer de ce qui se fait ailleurs, en particulier à l'étranger ? J-M. Blanquer intègre dans sa réflexion les solutions mises en œuvre dans les pays qui caracolent en tête des évaluations internationales (pays nordiques et asiatiques).

Que nous apporte la recherche ? Que disent les chercheurs français et étrangers des divers secteurs : sciences cognitives, sciences sociales et économiques, sciences de l'éducation ? Quelles conclusions tirent-ils des expériences menées çà et là, sont-elles efficaces ? À cet égard, plusieurs expériences menées à l'initiative de J-M. Blanquer lui-même ont fait l'objet d'évaluations scientifiques : par exemple, « la mallette des parents » dans l'académie de Créteil ou les « internats d'excellence » créés sous autorité un peu partout en France. C'est aussi pourquoi, il envisage de centrer la mission des corps d'inspection sur les audits d'établissements plus que sur l'inspection des personnels.

En somme, faire entrer la science et l'efficacité dans la décision de politique éducative ! Une réelle nouveauté dans un pilotage habituellement fondé sur des idéologies, des impressions peu étayées sur le plan scientifique et des « expérimentations » généralisées rapidement, sans évaluation.

#### **L'école primaire, priorité des priorités**

A partir de cette démarche, Jean-Michel Blanquer définit ses priorités aux différents niveaux. La priorité des priorités, c'est l'école primaire, là où les inégalités vont s'enkyster si l'on n'y prend garde immédiatement. La maternelle doit être l'école du langage, s'inspirer de la pédagogie Montessori de l'expérience et du jeu, éduquer aussi à la vie sociale et au respect de l'autre. Pour leur part, les classes élémentaires ont pour objet essentiel l'acquisition des fondamentaux, auxquels l'essentiel des horaires doit être consacré (20 h/semaine en français et maths) ; la

pédagogie doit s'inspirer des meilleures méthodes aux yeux des spécialistes des neurosciences (notamment [Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France](#)) ; les évaluations des élèves de CE2 et CM2 (supprimées en 2012) doivent guider le travail des enseignants et remédier aux difficultés rencontrées. Sur le plan matériel, les moyens doivent renforcer l'action dans les établissements difficiles, avec la réduction du nombre d'élèves par classe, préconisée par les travaux de deux chercheurs de l'EHESS, Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire, en 2006, et par des études anglo-saxonnes (quoique d'autres chercheurs doutent de son efficacité). Enfin, gage de succès, les parents doivent être étroitement associés à l'éducation de leurs enfants par le biais, par exemple, d'une « maison des parents ».

### **Des collèges et lycées plus autonomes**

Jean-Michel Blanquer adhère à l'idée de « socle commun » : le socle de base de connaissances et de compétences que tout élève devrait, au minimum, posséder à la fin de la scolarité obligatoire – une idée lancée par Claude Thélot en 2004<sup>[2]</sup> et inscrite pour la première fois dans la loi par François Fillon en 2005. Il envisage en conséquence un rapprochement du collège et des écoles, gérés dans le cadre de nouvelles circonscriptions scolaires. Il suggère également une diversification des parcours au sein du collège, susceptible de valoriser les diverses formes d'intelligence des élèves.

Le lycée doit être un lieu d'initiative et de responsabilité pour les élèves, de développement de l'esprit d'entreprise. Le bac, dont Jean-Michel Blanquer est un « défenseur inconditionnel », doit être maintenu, mais rendu plus utile (un tremplin vers le supérieur), en le concentrant sur quelques épreuves-clés ; les autres matières étant évaluées en contrôle continu. Quant aux lycées professionnels, leur transfert aux régions est suggéré, de façon à mieux les articuler avec le monde professionnel et les bassins d'emploi.

L'autonomie des établissements secondaires, collèges et lycées, est un axe important des propositions de Jean-Michel Blanquer. D'abord, en renforçant le pilotage pédagogique et managérial par le chef d'établissement, ensuite en laissant aux équipes pédagogiques le soin d'ajuster les horaires des disciplines en fonction des besoins repérés de leurs élèves. Mais la contrepartie de l'autonomie, c'est la responsabilité : les évaluations seront généralisées et rendues publiques. Dans ce cadre, le statut des professeurs devra être modernisé sur plusieurs points : formation initiale et continue, affectation sur profil, travail en équipe, annualisation du service.

Le nouveau ministre a donc en tête tout un programme. Un programme original qui n'en pose pas moins des questions : le pilotage par la science et par les résultats ne masque-t-il pas en somme des choix idéologiques ? Les premières mesures décidées (rythmes scolaires avec retour possible à la semaine de quatre jours, dédoublement des CP au détriment du « plus de maîtres que de classes » mis en place précédemment, rétablissement du redoublement etc.) sont-elles vraiment inspirées par la méthode scientifique annoncée ? La volonté d'encourager l'autonomie et l'innovation résistera-t-elle aux traditions centralisatrices, bureaucratiques et « top-down » du ministère de l'Éducation nationale ? Wait and see...

<sup>[1]</sup> *Le Monde* a dressé un portrait de Jean-Michel Blanquer dans son édition du 11/12 juin 2017, p.10

<sup>[2]</sup> *Pour la réussite de tous les élèves*, Rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École, présidée par Claude Thélot, La Documentation française, 2004.

### **Comment les baby-boomers sont devenus les piliers du vote Macron**

- [Monique Dagnaud Olivier Galland](#) 22 juin 2017

Quels électeurs ont été moteurs dans la rupture politique en faveur d'Emmanuel Macron ?<sup>[1]</sup> En termes de catégorie sociale la réponse est sans ambiguïté : les catégories supérieures, les CSP +, les hauts diplômés, les chefs d'entreprises et les indépendants. En termes d'âge, même si elle mérite d'être nuancée, comme nous le verrons, la réponse est : les personnes âgées et les retraités, en mots plus fleuris les baby-boomers.

Dans ces résultats règne en maître l'abstention – amorcée dès le second tour des présidentielles, nettement amplifiée lors des législatives –, celle des jeunes et des couches populaires souvent aussi électeurs de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen au premier tour des présidentielles. Bénéficiant d'une dynamique favorable, les soutiens du leader de la République en marche continuant de voter à chaque scrutin alors que ceux des autres candidats inclinaient à désertir le champ de bataille électorale, des 24% des voix obtenues au premier tour des présidentielles Emmanuel Macron a fait de l'or politique : une élection avec 66% des voix exprimées au second tour et une majorité politique conséquente au Parlement.

Le taux de participation globale a été de 80% pour le premier tour des présidentielles, de 75% pour le second tour et de 50% pour le premier tour des législatives. Pour les moins de 35 ans, ce taux de participation a été respectivement de 71%, 66%, 31% ; et pour les 18-24 ans, de 68%, 67%, 27%. Selon des études antérieures, il existe en moyenne un différentiel de 10% entre la participation générale et celle des primo-votants : si cet étiage a été à peu près respecté pour les présidentielles de 2017, il a littéralement explosé lors des législatives. En retour, l'assiduité aux urnes des plus âgés a été remarquable. Pour les 65 ans et plus, le taux de participation s'établit à 83% le 23 avril, à 78% le 7 mai, et à 69% le 11 juin. Le vote intermittent des jeunes est une constante des cycles électoraux présidentielle-législatives, mais ce phénomène s'est encore aggravé cette année.

### **Un tango électoral en trois temps**

Qui a voté pour Emmanuel Macron ?

*Au premier tour des présidentielles*, où il a reçu, rappelons-le, 24% des votes, ceux-ci étaient assez bien équilibrés entre catégories d'âge si l'on prend les grosses masses : 23% des moins de 35 ans, 24% des 35-64 ans, 26% des 65 ans et plus. De ce fait, les 65 ans et plus représentaient le quart de son électorat mais 45% de celui de Fillon qui ne totalisait que 22% des moins de 35 ans. Ces données tempèrent l'idée d'un « Macron candidat des vieux ». Ainsi l'âge paraît-il un facteur beaucoup moins discriminant que l'appartenance aux catégories supérieures (37% d'entre eux votent pour lui) ou le niveau de diplôme (35% des diplômés du second ou troisième cycle votent pour lui), ou même l'appartenance au statut d'indépendant (37%).

Pourtant, lorsque l'on affine les catégories d'âge on remarque que chez les 18-24 ans, le vote en faveur de Mélenchon (19% des voix en moyenne) est surreprésenté (29%), celui en faveur de Marine Le Pen identique à celui de son score national (21%) et celui pour Emmanuel Macron à peine sous-représenté (23%). Enfin, chez les 65 ans et plus, le vote Mélenchon s'étirole (12%) ainsi que le vote Marine Le Pen (14%). Cette désaffection des électeurs âgés pour les partis extrêmes a affaibli les scores globaux de leurs candidats, faisant mécaniquement remonter vers le sommet la position du leader de la REM. C'est par ce comportement, en creux, que l'on peut désigner Emmanuel Macron comme le candidat préféré des baby boomers.

*Au second tour des présidentielles* où Emmanuel Macron a globalement obtenu 66% des suffrages, les moins de 35 ans ont voté sensiblement comme la moyenne (64%) ; les 65 ans et plus ont confirmé leur adhésion (76%). Et c'est chez les 25-34 ans et les 35-49 ans que l'on observe une décote (61% et 58%).

Enfin, *au premier tour des législatives*, le taux en faveur d'Emmanuel Macron a augmenté avec les tranches d'âge, mais de façon peu significative. En revanche, compte tenu du taux d'abstention particulièrement élevé des moins de 35 ans et de l'assiduité électorale des plus âgés, les 65 ans et plus représentent 36% du vote en faveur des candidats de la REM – mais aussi 56% des

électeurs de LR et 45% pour les électeurs du PS – et par contraste, seulement 17% des électeurs de la France insoumise et 24% des électeurs du Front national.

Finalement, le quasi plébiscite en faveur d'Emmanuel Macron s'est construit progressivement, selon un tango électoral à trois temps dans lequel on observe la désaffection progressive des jeunes, notamment ceux d'origine populaire, et le soutien indéfectible des plus de 65 ans.

### Désertion électorale des jeunes et fièvre macronite des baby-boomers

La propension à l'abstention des jeunes électeurs est un fait documenté depuis longtemps, mais son intensification récente pose une énigme : quelle signification attribuer à cette désertion grandissante ? Une question parallèle tout aussi brûlante surgit : pourquoi les baby-boomers ont-ils été séduits par le renouvellement politique proposé par Emmanuel Macron ? À ce stade on en est réduit aux conjectures.

Tout d'abord, ne noircissons pas le tableau à l'excès : les jeunes ont été malgré tout une majorité à se prononcer en faveur d'Emmanuel Macron au second tour de la Présidentielle (64% des moins de 35 ans et 67% des 18-24 ans). Mais il est vrai qu'au premier tour les plus jeunes électeurs ont penché assez nettement vers les deux extrêmes de l'échiquier politique, Marine le Pen et Jean-Luc Mélenchon.

Ce ne sont évidemment pas les mêmes jeunes qui ont choisi l'extrême-droite et le vote mélenchoniste. Les premiers sont les enfants des électeurs populaires de la France qui votent pour le FN. Ils sont issus des mêmes milieux sociaux et vivent dans les mêmes zones du territoire : des zones industrielles en déclin ou des zones rurales où prédomine un sentiment de délaissement et de rejet des élites.

On ne dispose pas encore d'une sociologie électorale précise des jeunes électeurs de la France insoumise mais ce vote est manifestement composite. La France insoumise a fait par exemple de très bons scores en Seine-Saint-Denis où elle obtient six députés dans un département pauvre où vit une proportion importante de jeunes d'origine immigrée. Mais elle réalise aussi de très bons scores à Paris où elle était présente dans six circonscriptions au second tour des législatives et où elle remporte la 17<sup>e</sup> circonscription (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements) et n'est pas loin de le faire dans deux autres (la 6<sup>e</sup> regroupant des parties du 1<sup>er</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissement et la 16<sup>e</sup> du 19<sup>e</sup> arrondissement). Il s'agit certes de l'Est parisien, plus populaire, mais où vivent également d'importants contingents de classes moyennes et de « bobos ». Une partie de la jeunesse de ces milieux sociaux est politiquement radicalisée, on l'avait déjà vu lors de l'opposition à la loi El Khomri et durant l'éphémère Nuit debout. On se rappelle que Jean-Luc Mélenchon a « fait un tabac » à Sciences-Po et à HEC, devant un public appelé à servir un système qu'il dénonce et qu'il se propose de détruire !

Quels sont les ressorts de cette radicalité traversée de paradoxes ? On peut se tourner vers une interprétation romantique : une jeunesse en quête d'idéal, enthousiasmée par un tribun qui promet l'impossible et fustige les compromissions et les trahisons de la vieille politique. On peut tout autant avancer une interprétation cynique : cette jeunesse plutôt favorisée serait en son for intérieur conservatrice, voulant préserver un système qui avantage les *insiders* – et à terme les futurs *insiders* – ceux-là même que la politique de Macron, si elle est menée à terme dans son objectif d'inclusion sociale, pourrait fragiliser.

A contrario, les parents de ces jeunes des classes moyennes ont succombé au charme du macronisme. Peut-être ont-ils simplement une plus longue mémoire politique et ont-ils été séduits par l'idée de marier le meilleur des programmes de la droite et de la gauche, se souvenant que lorsque ceux-ci ont été appliqués dans leur pureté idéologique, ils ont finalement échoué. Par delà les illusions perdues sur le bipartisme, les sexagénaires ont vécu la chute du mur de Berlin et ne sont pas prêts à se laisser galvaniser par le projet de Mélenchon du socialisme dans un seul pays.

On peut aussi s'interroger sur la résonance positive pour ces catégories d'âge du schéma libéral-libertaire esquissé par le macronisme : l'extension des droits et de la liberté de l'individu n'a-t-elle pas été en effet une matrice essentielle des mouvements des années 60-70 ? Que Daniel Cohn-Bendit figure au premier rang des aficionados d'Emmanuel Macron, est, de ce point de vue, éloquent.

[1] Ces analyses reposent sur les sondages sorties des urnes : [http://www.ifop.com/?option=com\\_publication&type=poll&id=3749](http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=3749) et [http://www.ifop.com/?option=com\\_publication&type=poll&id=3756](http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=3756)

### Macron et l'international: le sens d'une victoire

- [Gilles Andréani](#) 21 juin 2017

L'élection d'Emmanuel Macron a étonné l'opinion internationale. Pendant plus de trente ans, de François Mitterrand à François Hollande, les Français avaient choisi des politiciens professionnels éprouvés, ayant milité plusieurs dizaines d'années dans le même parti, et partageant, au-delà de leurs différences politiques, de nombreux traits communs : l'âge (58 ans en moyenne lors de leur accession à la présidence), une longue expérience parlementaire et – sauf François Hollande – ministérielle, une prudence voire une réticence face à la réforme et – sauf Nicolas Sarkozy – un certain conservatisme dans le style et l'apparence.

Au fond, on devenait en France président de la République un peu à l'ancienneté, en s'imposant au pays par un long approvisionnement et en se coulant dans la continuité de ses traditions politiques (malgré le 10 mai 1981 et la « rupture » revendiquée par Nicolas Sarkozy), en particulier dans le « consensus français » de politique étrangère. Le « c'est votre tour, vous allez gagner » de François Mitterrand à Jacques Chirac en 1995 résume bien cette situation, qui confirmait pour le monde un double diagnostic souvent porté sur la France, celui de l'immobilité économique et sociale et du conservatisme politique.

Emmanuel Macron rompt sur tous les plans avec cette perception : jeune, dépourvu d'affiliation partisane, bousculant les divisions, les partis et les codes politiques du pays, jamais élu, inconnu du monde extérieur, il a été pour le monde plus encore que pour les Français une surprise. Vu de l'extérieur, on s'est dit que la France pouvait donc encore produire du nouveau ; qu'au pays de la sclérose un renouveau était possible. Ce sentiment de curiosité et d'intérêt contrastait avec la condescendance plus ou moins polie qui avait souvent accompagné, de la part des commentateurs étrangers, l'évocation des prédécesseurs d'Emmanuel Macron. Cela a été une première retombée internationale de sa victoire.

Edouard Philippe l'a caractérisée, comme d'autres, en disant que « la France [était] de retour ». Ce jugement fait écho au slogan « America is back » de Ronald Reagan en 1980, celui de la rupture avec le laisser-aller sociétal et la démission face à l'URSS que les néo-conservateurs identifiaient au président Jimmy Carter ; il porte la marque du talent de communication de Reagan, qui ne s'en était d'ailleurs pas tenu aux mots et avait accru de 50% le budget de la Défense au cours de son premier mandat.

Ce type de slogans a ses limites : l'Amérique n'avait pas besoin de « faire son retour » en 1980, et le long recul d'influence de la France en Europe n'est pas encore inversé. Il reste que la France a fait l'événement en choisissant un leader jeune, déterminé et inattendu, et en

confirmant ce choix par un basculement tectonique des forces politiques françaises aux législatives. La personnalité d'Emmanuel Macron et sa large victoire créent en sa faveur une attente et un crédit sur le plan international.

#### **Une portée qui dépasse la France**

Cette attente et ce crédit, il les doit aussi à ce que son élection a été interprétée comme la rupture de la spirale populiste anti-européenne, protectionniste et isolationniste marquée notamment par le Brexit et par l'élection de Donald Trump. Le duel du second tour entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron et a paru ainsi constituer l'acmé d'un combat global entre les forces d'introversion identitaire et nationale, et celles de l'ouverture au monde ; et ce d'autant plus qu'il y a eu une internationalisation du débat présidentiel français : Emmanuel Macron avait bénéficié du soutien de Barack Obama et d'Angela Merkel, et Marine Le Pen de celui de Vladimir Poutine et – dans une certaine mesure – de Donald Trump qui avait parlé d'elle en termes positifs lors des primaires.

Après la défaite – de justesse – de Werner Hofer en Autriche en décembre, et celle – cinglante – de Geert Wilders aux Pays-Bas en mars, la victoire d'Emmanuel Macron confirme un reflux des forces extrémistes et anti-européennes sur le continent ; ce reflux tient sans doute pour partie aux déboires de la présidence Trump et du Brexit ; la victoire d'Emmanuel Macron le confirme et l'amplifie : après les législatives, le Front national doit renoncer à sa prétention d'être le premier parti de France ou même le premier parti d'opposition, et Jean-Luc Mélenchon à celle de devenir le fédérateur de la gauche.

Les pays inquiets de la victoire de Trump et du Brexit peuvent se rassurer : c'est ce qu'a fait la Chine en se réjouissant qu'avec l'élection de Macron un coup d'arrêt soit donné à la tentation protectionniste mondiale qui menaçait. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, les forces que désespèrent les choix actuels de leurs pays voient évidemment d'un œil favorable un président français qui représente tout le contraire.

Dans ce contexte, la victoire d'Emmanuel Macron a eu une portée qui dépassait naturellement la France ; mais cela ne change pas le fait que la moitié des suffrages exprimés (49,62%) se sont portés au premier tour de la présidentielle sur des candidats extrémistes ou farfelus, hostiles à l'économie de marché, anti-européens, et dont ni les programmes ni les idées ne se prêtaient – ni n'étaient au fond destinés – à une quelconque mise en œuvre. Le pays reste politiquement incertain, et vulnérable à la tentation des extrêmes.

En outre, la victoire même d'Emmanuel Macron procède de la désintermédiation et de la volatilité de l'offre politique qui ont fait le succès des forces populistes : le contournement des partis établis, la dénonciation des sortants, l'appel direct au peuple par les réseaux sociaux et le management communicationnel, la mise en réseau virtuel de soutiens novices en politique, ont servi la campagne d'En Marche, qui a retourné contre elles des techniques dont elles avaient partout su profiter, de Beppe Grillo à Trump, tout en les mettant au service d'un candidat dont les instincts se situent à l'opposé des leurs : l'ouverture internationale et européenne, et le retour de l'Etat dans ses dimensions les plus classiques, l'autorité, la rationalité technocratique et la conduite des réformes.

#### **Le mérite de la clarté**

Au total, la portée internationale la plus marquante de la victoire d'Emmanuel Macron n'est pas qu'il ait vaincu les forces anti-européennes et populistes, mais qu'il l'ait fait dans la clarté : sa victoire aura en effet été acquise sur elles, non plus par des manoeuvres d'évasion comme l'avait fait le PS depuis 2005, ou par le parasitage de leurs idées comme l'avait fait Nicolas Sarkozy avec succès en 2007 puis en vain en 2012, mais en adoptant une stratégie de confrontation directe avec elles au nom de convictions européennes assumées et en affichant le choix de la réforme.

C'est cela qui donne son sens sur le plan international à sa victoire, et au nouveau président son crédit sur la scène européenne et internationale : dans une Europe rétrécie à l'Est par la contagion populiste et à l'Ouest par le Brexit, menacée dans ses intérêts des deux côtés, par Poutine et Trump, l'adhésion des électeurs français à un programme explicitement réformiste, internationaliste et pro-européen donne au président français une marge de manoeuvre, et à la France un positionnement central, qu'ils n'avaient pas eus en Europe depuis François Mitterrand.

Cette situation rend possible un renforcement du cœur du système européen autour de la France et de l'Allemagne, possibilité qui a été immédiatement perçue par les intéressés, et à laquelle Mme Merkel a souscrit ; mais elle ne deviendra une réalité qu'à trois conditions : que le sérieux revienne dans la gestion par la France de ses finances publiques et de ses engagements européens, ce qui symboliquement exige d'elle qu'elle ramène en-dessous de 3% en 2017 son déficit public ; que la France réussisse à transformer ses ambitions de relance européenne en des projets concrets qui permettent de recréer une dynamique de convergence économique et politique en Europe ; qu'à l'offre de partenariat de la France réponde celle de l'Allemagne : les circonstances internationales font de la France l'unique partenaire disponible pour elle ; il faut qu'à cette solidarité obligée se substitue un engagement qu'aura choisi et assumé l'Allemagne, celui d'une relance commune de l'Europe dans une relation privilégiée avec la France.

C'est lorsque ces trois conditions seront remplies qu'on saura vraiment que la France est de retour.

#### **Législatives second tour. Et après ?**

**Le cycle électoral décisif de 2017 est achevé. La politique n'en sort pas grandie. La gauche est malade, mais sa partie gauche est en principe dans une situation plus favorable. Raison de plus pour ne pas gâcher une opportunité et une redoutable exigence.**

#### **Constituer le peuple**

Éparpillement du champ politique, abstention exceptionnelle, recul des partis traditionnels... Tous les indices convergent pour mettre en relief ce qui est une véritable crise politique, articulée à une crise de régime. Redéfinitions à la marge et replâtrage constitutionnel ne serviraient dès lors à rien. Relancer la gauche dans son état ancien n'a pas davantage de sens. Les temps qui sont les nôtres appellent à une rupture, sans précédent et à toutes les échelles. Elle demande de la refondation ou de la métamorphose, davantage que de l'aménagement.

Le "mouvement ouvrier" s'est affaïssé – la crise du syndicalisme en est une manifestation majeure – sans que le "mouvement social" prenne franchement la relève. La radicalité n'a pas échappé à la tension entre un pragmatisme par défaut – au prétexte que l'utopie est en panne - et la nostalgie de "jours heureux" dont on ne sait pas toujours très bien s'ils sont ceux de l'espoir révolutionnaire ou de la bonne vieille social-démocratie d'antan. Le "réalisme" prôné par le socialisme s'est enlisé dans les sables, mais "l'alternative" n'a pas fait la démonstration complète de sa force et de sa crédibilité.

Au fil des ans, le PCF s'est enfermé dans le souvenir de ses temps glorieux et le PS est devenu le parti de la "gestion loyale" d'un capitalisme mondialisé. Par-là, les deux partis ont cessé d'être des lieux de promotion des attentes populaires, notamment ouvrières et urbaines, et des foyers de socialisation permettant aux couches subalternes de disputer la place aux groupes dotés des ressources matérielles et symboliques qui découlent de leur statut. La violence de la crise politique, le désengagement citoyen de plus en plus affirmé et la poussée du Front national ont été les manifestations les plus fortes de ce processus régressif. La politique a horreur du vide : quand les forces les plus critiques ne sont pas suffisamment à la hauteur, la place est libre pour les centrismes improbables ou pour les alternatives violentes, celles des petites et des grandes "communautés".

On ne change pas le désordre de la société, sans le socle humain qui le rend possible. Or la gauche traditionnelle est en panne. Le communisme et le socialisme l'ont structurée pendant tout le XXe siècle (voir article précédent) ; ils ne sont plus en état de le faire. Le clivage même de la droite et de la gauche est en question, dès l'instant où leurs gestions du pouvoir finissent par se confondre. La conclusion s'impose à beaucoup qu'il faut désormais s'appuyer sur un autre paradigme : l'objectif ne serait plus d'unir la gauche, mais de rassembler le peuple ; il faudrait le faire, non pas contre la droite, mais contre les "élites", qu'elles soient de gauche comme de droite.

Il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation. Le peuple est aux abonnés absents dans l'arène politique institutionnelle. Il a pour lui son nombre (employés et ouvriers regroupent les deux tiers des actifs) et contre lui sa dispersion. On ne repère plus de groupe central, moderne et en expansion. Et, si les réserves de combativité sont intactes, le cœur du mouvement populaire d'hier – le mouvement ouvrier – est désormais bien incertain. Le syndicalisme hésite sur ses formes et ses projets, le monde associatif est éclaté et ce qui fut le grand unificateur du monde populaire urbain – le grand rêve de la "Sociale" - a encore du mal à trouver ses formes contemporaines, face aux projets bien réels des forces dominantes.

Les catégories populaires ont donc besoin de faire mouvement, comme les ouvriers d'hier surent se constituer en mouvement ouvrier. Elles doivent lutter et s'organiser, pour que le mécontentement et la colère se transforment en action collective et non en ressentiment. En s'y attachant, elles se feront "multitude". Or cela ne suffit pas, car la société n'est pas une simple juxtaposition de pratiques et de structures particulières : elle est une façon de les mettre en ordre. Elle a ses cohérences, ses logiques dominantes. Dans le capitalisme mondialisé, on en connaît les principales : l'accumulation de biens matériels, de marchandises et de profit sert de moteur ; la concurrence est la base de tout dynamisme ; la gouvernance est le mode régulateur par excellence ; l'inégalité, la polarité et les rapports de domination sont les axes de distribution des individus, des groupes et des territoires. En principe, c'est au politique d'agir sur ces cohérences et, pour cela, de rassembler les majorités qui peuvent en décider. Si elle veut aller à la racine des dynamiques sociales pour les transformer, la multitude des combats populaires se doit de devenir un "peuple" politique. Or ce qui fait des catégories populaires un peuple n'est pas la seule conscience d'un adversaire ou d'un ennemi. Désigner les responsables des difficultés peut être un levier initial de mobilisation ; ce n'est pas un gage de succès dans la longue durée. Plus que tout, il importe d'éliminer les causes de ce qui ne va pas. Le "peuple" combat ceux qui exploitent et ceux qui dominent (les "élites"). Il ne devient toutefois une figure centrale que s'il impose une manière cohérente et réaliste d'abolir les mécanismes qui produisent la coupure du "peuple" et des "élites", la distinction des exploités et des exploités, des dominants et des dominés. C'est le projet de l'émancipation populaire et non la détestation de l'élite qui soude les catégories populaires en un peuple politique.

### **La gauche n'est pas toujours ce que l'on dit**

On pourrait certes se dire que, la gauche étant malade, l'occasion est enfin venue de s'en débarrasser. Elle a servi de masque à tous les mauvais coups ? Faisons autre chose. C'est oublier que le clivage fondateur de la gauche et de la droite a un double avantage. Il oblige à poser, à tout moment, la question des majorités nécessaires pour agir sur la cohérence sociale. Il met au centre de la controverse publique le choix des valeurs qui fondent l'architecture de la vie collective. Historiquement, la droite accepte l'inégalité, réserve le pouvoir aux "compétences" et valorise la concurrence ; la gauche, elle, s'appuie sur l'égalité, prône l'élargissement de la citoyenneté et valorise la solidarité. Il n'est pas anodin de constater que, chaque fois que le clivage majeur s'est estompé, la dynamique populaire n'a jamais été renforcée, bien au contraire. Au fond, c'est pour avoir délaissé ce clivage au profit d'autres – celui de l'Est et de l'Ouest notamment – que la IVe république s'est essouffée...

Il est vrai que le singulier que l'on utilise souvent ne peut dissimuler qu'il existe bien des façons d'être de droite ou de gauche. À gauche, voilà bien longtemps que la différence la plus structurante oppose ceux qui pensent que l'on peut produire de l'égalité en aménageant le système et ceux qui sont convaincus qu'il faut s'en débarrasser pour pousser le plus loin possible l'égalité. D'un côté s'est trouvé le pôle de l'adaptation et de l'autre le pôle de la rupture, et il n'a jamais été secondaire de savoir qui, des deux pôles, était capable de donner le ton. Le problème des dernières décennies n'a pas tenu à ce que l'on s'est gargarisé des mots de la gauche. Il a résulté de ce que la force dominante à gauche a été celle de l'adaptation à la mondialisation financière et que l'on a prétendu qu'il fallait unir toute la gauche autour de cette gauche-là. À ce jeu, on l'a vu, c'est la gauche elle-même qui a fini par perdre son âme. Ce n'est pas une raison pour prononcer aujourd'hui son horizon funèbre. **Mieux vaut s'attacher à la relancer, donc à la refonder...**

Les périodes où le mouvement ouvrier a été le plus dynamique ne sont pas celles où il a tourné le dos à la gauche politique. À la charnière des XIXe et XXe siècles, Jaurès avait raison quand il expliquait, tout à la fois, que le socialisme ne pouvait se déployer sans indépendance complète à l'égard des partis "bourgeois", mais qu'il ne pouvait non plus marquer la société de son empreinte sans se raccorder à la grande expérience historique de la gauche. D'un côté, il voyait l'engluement dans l'ordre bourgeois, de l'autre l'isolement et l'incapacité à abolir l'ordre-désordre des sociétés de classes...

Oublier que la gauche est toujours potentiellement clivée fait courir le risque de se noyer dans les consensus paralysants. Mais ignorer la force de rassemblement majoritaire que recèle une gauche bien comprise pousse à l'isolement et à l'inefficacité. Le "front social" est nécessaire mais non suffisant. Quant au "front populaire", il ne dit plus par lui-même, comme il pouvait le faire hier, ce projet de société, cette logique systémique, pour tout dire cette "République sociale" par laquelle on cesserait enfin d'assigner les individus à des classes inégales et à des communautés hermétiquement closes.

Ainsi, la relance de la vitalité démocratique est bien du côté de ce "peuple", dont l'absence dans l'arène politique est criante et dont la sidération est le premier ferment de désagrégation du tissu démocratique. Le rassembler constitue l'horizon stratégique : il est aisé de s'accorder sur ce point. Or ce rassemblement ne se décrète pas. Il est le fruit d'un mouvement patient venu d'en bas, où s'articulent des luttes partielles, de grands combats unificateurs, des moments forts de convergence illustrés par la puissance de la rue. Il suppose des formes adaptées pour conduire cette authentique lutte des classes de notre temps : des structures anciennes doivent se transformer, de nouvelles peuvent apparaître, toutes doivent converger. Leur tout sera le socle d'une reconstruction politique ; le mouvement ne fera pas pour autant et en lui-même force politique.

### **Faire force politique**

Pendant longtemps, en France, les catégories populaires se sont appuyées sur l'existence de deux grands partis, le PS et le PC, dont l'un incarnait l'adaptation et l'autre la rupture. Tous deux ont constitué l'ossature de la gauche du XXe siècle. Peu de pays en Europe ont offert cette caractéristique, mais l'histoire révolutionnaire française l'a voulu ainsi. Les plus grands moments propulsifs de l'histoire populaire et ouvrière ont été ponctués par la convergence des deux partis ; ils ont été toutefois rendus possibles parce que dominait l'esprit de rupture.

Ce temps n'est manifestement plus de saison. Le PS né du congrès d'Épinay de 1971 est à bout de souffle. Le PC n'a plus depuis longtemps le ressort qui lui donnait son dynamisme et lui assura, pendant quelques décennies, la capacité de représentation majeure du monde ouvrier. La rupture préparée par François Hollande et parachevée par Emmanuel Macron devrait voir l'installation d'un parti démocrate à l'américaine ou à l'italienne. Faut-il en déduire que, en dehors de la droite classique, l'espace pour une gauche plurielle n'existe plus et que seul demeure le face-à-face de ce parti démocrate et d'une force populaire, celle qui

s'est cristallisée en 2017 sur le vote en faveur de Jean-Luc Mélenchon ? Le tête-à-tête de la gauche et de la droite laisserait-il la place au dualisme du "système" et de "l'antisystème" ? Le camp du système contre le parti du peuple ?

À la limite du raisonnement peut surgir la conviction que, du côté de la critique du "système", la tension ancienne de l'adaptation et de la rupture n'est plus de saison. L'hypothèse, séduisante et remarquablement simple, n'en est pas moins discutable. Tout d'abord, nul ne sait encore ce qu'il adviendra de la tradition du socialisme à la française. Se dissoudra-t-il dans le "macronisme" ? Se verra-t-il éparpillé entre radicalité et engluement centriste ? Se relancera-t-il selon un modèle proche de la leçon Corbyn au Royaume-Uni ? L'hypothèse d'un socialisme constitué en parti est-elle obsolète ? Impossible de le dire dans l'immédiat.

N'oublions pas non plus d'autres expériences européennes, où le conflit de l'adaptation et de la rupture n'a pas fonctionné sur un registre plus ou moins partisan. En Italie, l'histoire tragique du premier XXe siècle a fait que le Parti communiste italien (PCI) d'après-guerre a recouvert la double tradition du communisme et de la social-démocratie. Il était à lui seul la quasi-totalité de la gauche, en la plaçant sous dominante communiste après 1943. Or, au début des années 1990, le PCI disparaît pour devenir, quelque temps plus tard, un pivot du social-libéralisme européen. En théorie, la logique de l'adaptation était ultra-minoritaire en Italie ; en occultant sa force, on a en fait rendu possible son triomphe. Le résultat est douloureux : la gauche radicale italienne a été laminée et, avec elle, la gauche tout entière s'est trouvée exsangue. S'imaginer que la crise dissout les bases d'une gauche gestionnaire portée à l'accommodement est aléatoire. Penser qu'il n'y désormais de place à gauche que pour une seule formation, expression par excellence du "peuple" rassemblé, pourrait bien être une redoutable illusion.

Une autre hypothèse pourrait donc se formuler. La crise systémique que nous vivons n'invalide pas la possibilité que se maintienne, dans l'espace "gauche" des attitudes politiques, un courant plus porté vers l'aménagement du système que vers son dépassement progressif. La forme que peut prendre ce courant est incertaine, dans un champ politique instable dans sa totalité. Mais si cette possibilité est solide, mieux vaut considérer que, à l'issue d'un cycle électoral bouleversant, l'objectif du courant critique ne devrait pas être de recouvrir le champ entier de ce que fut la gauche française.

La rupture sociale ne se fera pas sans majorité pour la décider ; mais les majorités ne seront pas portées à la rupture, si le ton n'est pas donné par une force politique qui en exprime l'exigence, qui en montre la possibilité et qui en suggère les conditions. C'est cette force qu'il faut maintenant installer, suffisamment cohérente pour être reconnue et crédible, suffisamment souple pour rassembler tous les individus, tous les courants, toutes les pratiques qui refusent les normes dominantes de la mondialisation financière et qui aspirent à construire une alternative globale, inscrite dans la durée, à l'ordre-désordre de l'état des choses existant.

Nouera-t-elle des relations d'alliance-concurrence avec d'autres composantes moins "radicales" ? L'avenir seul permettra de répondre à cette question. Dans l'immédiat, on peut s'en tenir à une double conviction. La première est que cette force populaire nouvelle devra se montrer indépendante de toute autre construction. La seconde est que, dans tous les cas de figure, elle aspirera à donner le ton au sein des forces qui, chacune à leur manière, continueront d'agir pour l'égalité et la liberté, dans la continuité des valeurs de la gauche.

#### **Gauche d'alternative : dans un entre-deux**

Après « *le grand cauchemar des années 1980* » – heureuse formule de l'historien François Cusset – quand le PCF déclinait sans qu'aucune alternative ne s'impose, la dernière décennie a vu une gauche de gauche reprendre des couleurs. La dynamique "antilibérale" a relancé le processus au début du nouveau siècle. L'expérience du Front de gauche l'a installée un peu plus dans l'ordre institutionnel. Mais cette expérience n'a pas pu aller jusqu'au bout : le Front de gauche n'a jamais été rien d'autre que le tête-à-tête du PC et de la formation politique créée par Jean-Luc Mélenchon en 2008, le Parti de gauche. Ce Front n'a été ni une force cohérente accueillant des individus, ni même un véritable cartel partisan. Après l'élection présidentielle de 2012, il a très vite buté sur la succession des échéances électorales et sur les désaccords qu'elles ont nourris entre le PCF et le PG. Le Front de gauche s'est ainsi progressivement délité, sans que rien ne freine son déclin.

Incontestablement, dans une période de confusion extrême à gauche, la candidature de Jean-Luc Mélenchon à l'élection présidentielle a ouvert une nouvelle donne. La dynamique de sa campagne s'est imposée peu à peu et la structure qu'il a constituée pour le soutenir, la France insoumise, s'est installée dans le paysage politique. Elle s'est inscrite dans les territoires, notamment les plus urbanisés. En oscillant entre les 19,6% de la présidentielle et les 13,7% de la législative, les forces regroupées dans la campagne Mélenchon ont approché la gauche de gauche des hautes eaux électorales qui furent celles du communisme français.

On ne reviendra pas en arrière : les réalités créées par le cycle électoral 2016-2017 doivent être prises en considération, dans toutes leurs dimensions. La France insoumise a pour elle l'originalité d'une mobilisation militante qui conjugue, dans le temps court de l'action, l'engagement individuel et les réseaux sociaux modernes. En cela, à l'image de Podemos en Espagne, elle essaie de concilier la cohérence politique d'un collectif militant et la rupture avec la vieille "forme-parti", hiérarchique et centralisée. Mais il n'est pas sûr qu'elle ait trouvé la réponse à la question la plus délicate : dans une structure réticulaire, où l'engagement de l'individu n'est plus considéré comme inamovible et permanent, où se situe le pouvoir réel de mise en cohérence et d'orientation ? Par ailleurs, les 11% législatifs de la France insoumise et les 17 sièges acquis de haute lutte lui donnent le statut de première formation de la gauche française. Mais le résultat obtenu ne la place pas au niveau qui permet à une force d'être potentiellement hégémonique dans un territoire et, au-delà, dans l'espace national. Bien sûr, la toute nouvelle formation peut penser qu'elle finira bien par obtenir à elle seule ce niveau. Ne vaut-il pas mieux, pourtant, se convaincre que cette capacité viendra tout à la fois des capacités propres de FI et de son aptitude à faire force commune avec d'autres courants, éventuellement structurés, qui font partie du même espace politique ? La tentation existe certes, qui pousse à dire, à ceux qui cherchent une efficacité commune : "venez nous rejoindre". La France insoumise, au fond, pourrait très bien, comme le PCF de la grande époque, expliquer qu'il n'y a pas aucune place, en dehors d'elle, pour une pratique qui soit à la fois réaliste et révolutionnaire.

Or, dans un moment de crise et de recomposition, quand il s'agit de regrouper largement et d'inventer ensemble, une logique qui apparaîtrait peu ou prou comme un appel au ralliement ne serait pas la plus adéquate. La tâche est immense : il ne suffit plus d'additionner des forces, mais de les agréger. Il n'est pas besoin de créer un énième parti politique, mais d'inventer la forme politique qui assumera les fonctions naguère réservées aux partis, tout en dépassant les défauts de leur forme antérieure. Or cette refondation politique est redoutablement complexe. Il existe des tentatives en ce sens, de-ci de-là, comme s'y essaie brillamment Podemos en Espagne. Mais, pour l'instant, rien de stabilisé ne s'est imposé. Se rallier à une forme existante, parler déjà de discipline alors que la cohérence n'est pas instituée, cela revient à mettre la charrue avant les bœufs. Dans l'immédiat, l'urgence est dans la mise en commun et rien ne doit empêcher que ce commun soit le plus large possible.

Il faut rêver d'une force qui ne serait pas un simple cartel de structures installées, visant d'abord à pérenniser leur existence. Mais encore faut-il que, selon le modèle ancien, on ne confonde pas la cohérence et la discipline, la rigueur d'une organisation sans cacophonie et le monolithisme d'une parole unique et formatée, où l'on s'attache à discerner, dans telle ou telle proposition, ce qui s'écarte de la doxa commune. Il faut inventer ce qui n'existe pas encore : une manière d'être ensemble qui concilie la cohérence

d'une force (la non lisibilité du Front de gauche, entre 2014 et 2017 lui fut fatale), la conception d'une organisation fondée sur l'adhésion individuelle (ce que ne voulut pas le Front de gauche) et la possibilité d'intégrer des courants, voire des organisations particulières. Rien ne serait pire que de devoir choisir entre une organisation "dévoreuse", fonctionnant de fait comme un quasi-parti, et un cartel partisan voué aux tiraillements permanents, aux litiges internes et à l'enlèvement.

Tous ces débats sont complexes, comme le sont ceux de "la gauche", du "populisme de gauche" ou du rapport à la mondialisation. Ils doivent être menés dans la plus grande rigueur, sans consensus mou, sans craindre les aspérités. Mais nous ne sommes pas en 1920. En ces temps-là, l'Internationale communiste naissante considéra que l'essentiel était d'imposer une rupture impitoyable avec les éléments réputés "faibles" ou "suspects". On s'attacha alors à édicter toutes les "conditions" qui étaient censées permettre de séparer le bon grain de l'ivraie. Le communisme naissant du XXe siècle y gagna de la cohérence et de la combativité. Il les paya d'un esprit de clôture qu'il ne put jamais complètement surmonter et qui entraîna sa nécrose.

Près de cent ans plus tard, la gauche est à nouveau dans un moment où la refondation est la condition de sa survie. Mais si cette refondation exige la plus grande clarté, elle interdit tout esprit de fermeture. Pour qui veut donner au mouvement populaire la force politique critique dont il a besoin, le respect de ce double constat doit être une ardente obligation. Nul, quel qu'il soit, ancien ou nouveau, expansif ou plus modeste, ne peut penser qu'il en est exonéré.

## PAROLES DE FRANÇAIS : EN MARCHÉ, SANS OUBLIER PERSONNE ?

24/06/2017 3' [Adrien Abecassis](#), [Adelaïde Zulfikarpasic](#)

Après un mois de présidence, quel regard portent les Français sur les débuts de ce nouveau quinquennat ? L'Observatoire de l'opinion de la Fondation et l'Institut BVA ont interrogé un panel de Français et décortiqué les raisons de leurs jugements, qu'ils soient positifs, dubitatifs ou inquiets.

Toujours, d'abord, le bénéfice du doute – « le bénéfice de l'expectative... » dit joliment l'un. Les gens avaient décidé de lui laisser une chance, ils attendent donc de voir. « Eh bien, pour l'instant, il n'y a pas grand-chose à dire ! ». « Il n'a pas fait de grosses erreurs » complète un autre, la bienveillance continue donc.

Puisque « on ne peut pas encore le juger pour l'instant », beaucoup de Français continuent donc à se déterminer sur ce qu'ils attendaient de cette élection : « il incarne une nouvelle politique », il peut apporter « le changement face à des partis immobiles et inefficaces depuis des années, au sein desquels il n'y avait plus de débat d'idées mais seulement des querelles d'ego et une absence totale de créativité voire d'imagination ».

Les Français savent ce qu'ils voulaient en élisant Emmanuel Macron, ils ne voient à ce stade guère de raison de lui retirer leur confiance, mais beaucoup rajoutent aussitôt : « c'est une opinion provisoire, je reste vigilant et j'attends la suite ». Ils ont « l'espoir d'un pouvoir politique plus honnête et qui mènera des réformes utiles ». L'espoir : pas encore la certitude, mais on veut y croire – pour le pays.

Il est cependant faux de dire que les Français ne sont que dans l'attente. Ils ont noté de nombreux petits éléments durant ce premier mois de présidence qu'ils intègrent peu à peu à leur jugement. Parmi les éléments positifs, le sentiment que le président a la capacité de « maîtriser » les choses – cette idée revient assez souvent –, aptitude manifestement attendue et rassurante. « Volontarisme, maîtrise stratégique, politique assumée ». Ce que résume un Français en deux mots, « posture présidentielle » : ne pas se laisser balloter par les événements mais agir sur eux, c'est bien ce que l'on attend d'un chef de l'État.

Beaucoup d'appréciations positives tournent ainsi autour de cette « façon d'être » présidentielle. Il « incarne la fonction dans toute sa grandeur », il « la respecte et semble maîtriser ses sujets ». Emmanuel Macron a endossé les attributs du président de la République, personne ne le conteste et beaucoup paraissent s'en réjouir. « Il redonne une personnalité à la fonction », entend-on ici, lui « rend du prestige, espérons que ça va durer », note un autre. On voit dans la fréquence de ces références l'importance qu'a la fonction présidentielle dans notre imaginaire collectif. Elle est ce qui nous tient ensemble, un élément essentiel de la Nation : « il 'relève' la fonction présidentielle tout en étant proche du peuple ». Le président, le peuple, et l'attente qu'il n'y ait rien entre.

Cette « dimension symbolique » du politique prend à ce stade le pas sur le reste. La plupart des jugements se fondent ainsi sur une posture perçue plus que sur des actes ou des faits mémorés. À une exception : l'international. La séquence a marqué. « Il joue bien son rôle à l'international » ; « quand Trump est sorti de la Cop 21, il a eu une réaction qui m'a plu ». « Réactif, diplomate, maîtrise de sa fonction... » : ces Français ont ressenti « un retour de la France », une fierté retrouvée. « Dynamisme, *make our planet great again* ! », cela implique que la France n'est pas finie, qu'elle a encore quelque chose à dire au monde : « ça nous redonne le moral ».

Par contraste, il n'y a quasiment rien sur les « affaires » qui ont occupé les médias. Il est même frappant de voir à quel point les Français, lorsqu'ils jugent Emmanuel Macron, l'associent peu à la chronique quotidienne de la vie politique, comme s'il n'en faisait pas partie, ou ressortait d'autres critères de jugement. Il reste un élément extérieur, cohérent avec l'image classique de la fonction présidentielle « au-dessus des partis ». Il n'est pas « dans le bain » ; au contraire, il paraît pouvoir bouger la classe politique d'en haut, la forcer à se réformer, parfois « l'embobiner » (« il semble malin pour 'embobiner' certains politiques qui *a priori* devraient lui être opposés »). Ce qui n'est pas sans déplaire : « il change le monde politique ancien de son train-train ».

Dès lors, quel impact pourrait avoir le remaniement ? Sans doute faible. Le terrain de cette étude s'est terminé alors que l'actualité tournait déjà autour du remaniement (après la démission de Richard Ferrand et de Sylvie Goulard), mais on n'en trouve quasiment aucune trace. Quant à François Bayrou, dont la démission n'était pas encore connue, il chutait déjà de 12 points, et l'on commençait à entendre quelques Français s'inquiéter de cet « électron incontrôlable » qui paraissait parfois reprendre des manières de « l'ancienne clique ». Certains se mettaient même à réclamer une « décision vis-à-vis de Bayrou ». Les Français étaient déjà en train de tourner la page... Ils pourraient donc voir le remaniement comme une « décision » logique ou une « cohérence », plutôt que comme une « crise » qui semble davantage le prisme adopté par les commentateurs.

Il n'y a quasiment rien non plus sur les législatives. Les Français ont refermé une parenthèse, et considèrent qu'il est temps de laisser de côté l'actualité politique pour passer au dur, au réel, « à l'action ». Et avec cette demande d'action, ils adressent quelques mises en garde : « il a bien endossé son costume présidentiel : maintenant nous attendons les actes pour le rétablissement économique de la France, en espérant qu'il ne privilégiera pas le monde de la finance plutôt que les classes moyennes de plus en plus laminées ! ».

C'est bien là que se trouve leur principal doute : dans la crainte que cette France promise par Emmanuel Macron soit trop conçue comme « un monde de gagnants » pour parvenir à intégrer tout le monde. Dans l'idée d'un début de fracture, de faille entre les Français que cela pourrait engendrer. Dans la peur d'être laissé de côté, seul sur le bord du chemin, lorsque le reste du pays se mettra « En marche ! ».

La majorité des sentiments négatifs exprimés par les Français tournent autour de cette crainte : « il a peu d'intérêt pour les personnes défavorisées » ; « c'est encore l'ouvrier qui va payer, et on prendra encore sur les retraités » ; « il ne sera pas à l'écoute des Français ». Un sentiment d'abandon qui touche surtout bien sûr les habitants des zones rurales, les retraités, et ceux qui se vivent sans défense, « petit peuple » face aux gros : « il diminue les pensions de retraite, et il oublie le côté rural de la France », « il va finir par tuer le petit peuple ».

Une partie du pays n'est pas sûre d'avoir une place dans ce monde trop jeune, trop connecté, qui va trop vite. Un monde qui ne leur semble pas fait pour eux : « C'est surtout toute cette jeunesse qu'il traîne derrière lui, elle sera impardonnable pour les plus vieux... Nous avons certainement autant souffert que la jeunesse d'aujourd'hui. Souvent il nous manquait les premières nécessités. L'évolution est toujours la même, il nous a fallu attendre que les enfants quittent le foyer pour pouvoir investir, et puis c'était l'heure de la retraite. La fougue de cette jeunesse aux commandes sera vite atténuée, mais en attendant ça peut laisser des traces et ajouter encore des inégalités ».

On retrouve souvent cette crainte de l'abandon, peur nouvelle qui n'existait pas – ou en tout cas, pas sous cette forme-là – lors du dernier quinquennat. Un défi, une ligne de fracture, peut-être la plus fondamentale pour ce nouveau pouvoir. « Ses députés font tous partis de la haute société et des gens qui ont du fric, ils ont tous fait des études poussées. Le petit peuple dont je fais partie n'aura que des miettes. Je ne crois en rien que ça changera, les pauvres resteront pauvres, tous ces gens qui ne peuvent pas se soigner faute de moyens. Il y a bien trop d'injustice dans ce pays. Alors tous les élus qui passent à la caisse, pourquoi faire ? Pour se faire encore des revenus sur notre dos ? ».

Là est la raison derrière les critiques sur l'augmentation de la CSG (« CSG augmentée, diminution du montant des retraites »), ou même de la « peur de la loi travail » que l'on voit commencer à poindre. Bien plus qu'une réticence idéologique à une politique qui serait jugée « trop libérale », c'est de manière tout à fait pragmatique que les Français nous expriment leurs craintes : « il va casser tous les acquis sociaux, ça me fait peur »... Les acquis sociaux, le modèle social, c'est tout autant une protection que ce qui rattache chacun à la solidarité nationale, donc l'assurance de conserver une place dans la société. « On va se faire jeter comme un vieux mouchoir ».

Réformer, surmonter les blocages, mettre la Nation en mouvement... mais surtout, parvenir à le faire sans laisser personne de côté : tel est le défi assigné par les Français au président de la République.

## PS ET LR : DES ÉTIQUETTES POLITIQUES DÉVITALISÉES

15/06/2017 3' [Adrien Abecassis](#), [Jean-Daniel Lévy](#), [Chloé Morin](#)

Afin de mieux comprendre les ressorts de ce qui tient encore le Parti socialiste et Les Républicains, de leur attractivité, et d'évaluer leur capacité de rebond, Chloé Morin, Jean-Daniel Lévy et Adrien Abecassis ont scruté, pour l'Observatoire de l'opinion, les données qualitatives recueillies par Harris Interactive lors du premier tour des élections législatives auprès de près de 5 000 personnes inscrites sur les listes électorales.

Le premier tour de ces élections législatives a marqué une nouvelle étape du processus de décomposition-recomposition politique engagé lors de l'élection présidentielle. Le Parti socialiste n'est pas assuré d'obtenir un groupe (15 députés au minimum) à l'Assemblée nationale. Quant aux Républicains qui, hier encore, rêvaient de cohabitation, ils pourraient voir leur nombre divisé par deux, trois, ou quatre... Il est rare d'assister en direct à l'effondrement de deux formations qui, il y a quelques mois encore, constituaient deux des principales forces de gouvernement du pays.

Afin de mieux comprendre les ressorts de ce qui tient encore ces formations, de leur attractivité, et d'évaluer leur capacité de rebond, nous avons analysé les données qualitatives recueillies par Harris Interactive lors du premier tour des élections législatives auprès de près de 5 000 personnes inscrites sur les listes électorales.

Pourquoi voter PS ? Les raisons avancées par ces derniers électeurs socialistes paraissent bien fragiles. « Par attachement au PS », « j'ai toujours voté socialiste »... C'est la routine qui semble tenir ce vote. Une « fidélité » partisane ou militante – « je reste fidèle ! » – qui conduit une poignée d'électeurs à refuser de voir ce vieux parti totalement disparaître : « pour donner une chance au PS d'être présent », « j'en veux au PS de n'avoir pas fait ce qu'il fallait, mais de là à le renier ! »...

On observe également un « effet sortant » qui semble avoir profité à quelques candidats socialistes : « je la connais », « a fait ses preuves », « satisfait de son action dans le mandat écoulé ». Mais ce point de vue reste trop marginal pour avoir permis aux candidats de ces formations politiques d'engranger suffisamment de voix et de dépasser l'étiquette qui leur était accolée ou qu'ils portaient. Tout se passe comme s'ils avaient perdu sur les deux tableaux : en misant sur le renouvellement de leur offre, ils se sont installés sur un créneau sur lequel ils ont été nettement moins identifiés par les Français que La République en marche, et leur implantation locale n'a pas été suffisante pour leur offrir ne serait-ce qu'un maigre avantage. Ou en tout cas suffisant.

Au-delà de ces raisons (une sorte de vote *d'habitude* ainsi qu'un vote au regard de la notoriété locale), les électeurs socialistes n'évoquent que très peu les valeurs, les idées, le contenu programmatique de ce parti. Il paraît une coquille vide... La conséquence est que l'on trouve parmi les électeurs socialistes eux-mêmes le reflet des divisions stratégiques profondes du PS : certains déclarent avoir voté PS afin de constituer une opposition à Emmanuel Macron (dont quelques-uns revenus de leur fascination pour Jean-Luc Mélenchon, déçus par son comportement depuis le soir du premier tour de la présidentielle), alors que d'autres ont voté pour des candidats de cette formation... pour des raisons strictement inverses. À savoir pour que leur député soit « constructif », « pas dans une opposition aveugle et stérile », qu'il « participe positivement ». Cette divergence fondamentale porte en germe le risque de constituer un handicap de long terme pour le PS : peut-on reconstruire quelque chose alors même que les fondations apparaissent aussi fracturées ?

Impossible, d'ailleurs, d'évoquer le vote pour le Parti socialiste sans mentionner les électeurs qui se sont portés, dès le premier tour de la présidentielle, sur l'étiquette France insoumise : c'est en effet là que l'on retrouve, en ce premier tour des élections législatives, la plupart des électeurs de gauche souhaitant « une vraie opposition de gauche » à la politique d'Emmanuel Macron. Le sceptre de l'opposition, comme celui de « la gauche », est en train d'échapper au Parti socialiste.

L'étiquette, l'habitude, et un attachement à quelques sortants : voilà ce qu'il reste d'un vote PS dont le contenu idéologique ne transparaît pas, et alors même que les propositions ne sont pas clairement identifiées, qui ne parvient plus à capter le souhait d'une « opposition de gauche » au gouvernement, pas plus qu'il n'a su retenir les « constructifs » qui se sont portés pour l'essentiel directement sur les candidats LREM. Au final, rien de fondamental ne justifie donc que la plupart de ces électeurs n'aient pas voté soit LREM, soit France insoumise. On remarquera qui plus est que, si le score des candidats socialistes se rapproche de celui de Benoît Hamon, il n'est quasiment nullement fait mention de Benoît Hamon.

S'agissant des électeurs Les Républicains, constatons, avec un brin de surprise, que, en dépit d'un score meilleur que celui du Parti socialiste, les motivations profondes des électeurs ne paraissent guère plus solides.

On constate d'abord que l'effet sortant et l'ancrage local jouent également : « parce qu'il a fait du bon travail à l'Assemblée », « c'est une députée qui connaît bien son territoire », « une ancienne députée qui me convient » constituent des motivations fréquentes.

La fidélité à l'étiquette joue aussi : « je vote traditionnellement à droite », « je reste fidèle à mes convictions », « c'est tout simplement la candidate de droite traditionnelle »... Elle joue même plus qu'à droite, pas nécessairement parce qu'elle serait plus substantielle, mais parce que les électeurs de droite paraissent plus légitimistes et moins aventureux que ceux de gauche. On en identifie ainsi qui déclarent être restés à LR poussés par des doutes qu'ils avaient sur le renouvellement : « le candidat LREM est trop jeune », « pour avoir quelqu'un de sérieux aux commandes »...

Comme pour le Parti socialiste, on trouve très peu de mesures de fond ou de valeurs structurantes dans les raisons avancées, qui témoigneraient d'une adhésion réelle au parti Les Républicains. Seule la crainte de la mise en place de la hausse de la CSG semble avoir « percé le mur de l'opinion » : « eux ne baissent pas les retraites », « je ne veux pas d'une augmentation de la CSG ».

Et, comme pour les électeurs socialistes, l'électorat Les Républicains paraît en réalité très divisé sur la stratégie que le parti devrait adopter. Certains ont apporté leurs suffrages à LR avec la volonté de constituer une opposition, mais presque par pur principe davantage que pour contrer des idées, « pour éviter le monopole En Marche à l'assemblée », « pour ne pas donner toutes les clefs à un seul parti mais avoir des représentants constructifs », « pour équilibrer »... À ce titre, les sondages promettant une majorité écrasante à Emmanuel Macron avant le premier tour ont pu contribuer à mobiliser ce vote de droite. Et beaucoup d'autres ont voté Les Républicains pour des raisons exactement inverses : amener à l'Assemblée des députés « constructifs », « pour soutenir le Premier ministre », parce que tel candidat « ne veut pas s'opposer systématiquement à Emmanuel Macron, et 'en même temps' il peut s'y opposer s'il considère que la loi n'est pas bonne », « soutenir l'action de Macron par un appui et une vision de droite », parce que tel autre paraît « prêt à travailler avec la majorité présidentielle »...

La division stratégique qui traverse cette formation ne semble donc pas prête de s'éteindre, car il ne s'agit pas que d'une discussion d'état-major mais bien le reflet d'une fracture profonde de son propre électorat. Cette indécision quant à l'attitude à adopter vis-à-vis du président, ajoutée au vide idéologique qui se cache derrière la « marque » Les Républicains, sont sans doute – sauf échec de LREM, ou travail conséquent sur le fond comme sur la forme au cours des mois à venir – les signes précurseurs de l'explosion à venir du parti.

Ces deux « marques » – LR et PS – subissent une dévitalisation extrêmement forte et rapide ces derniers mois. Mais le grand paradoxe est que leur « espace politique » n'a pas, pour sa part, vraiment disparu, comme en témoignent les données d'autopositionnement politique telles que mesurées par Harris Interactive depuis plusieurs mois. Tous les électeurs (loin s'en faut) n'ont pas pas *basculé* subitement dans le « ni gauche, ni droite » : il existe bien toujours des électeurs se positionnant à gauche, au centre gauche, à droite... Mais ces espaces politiques sont simplement occupés par des forces nouvelles. Toute la question est de savoir si ces forces, notamment La France insoumise et La République en marche, parviendront à fidéliser les électeurs occupant ces créneaux politiques, ou si Les Républicains et le Parti socialiste sauront les reconquérir à moyen ou long terme. Dans l'immédiat, positionnés chacun pile sur les failles sismiques, leur situation n'est pas idéale.

### **Le départ des trois poids lourds MoDem, le signal d'une crise politique inédite**

**Jean-Marie Pottier** — 21.06.2017 - 12 h 01, mis à jour le 21.06.2017 à 19 h 42

**Elle frappe la présidence Macron dès ses premières semaines, repose la question complexe des rapports entre justice et politique et affaiblit immédiatement l'une des composantes de la majorité.**

Dans la cour de l'Élysée, le 24 mai 2017. De gauche à droite: François Bayrou, Sylvie Goulard, Édouard Philippe, Gérard Collomb, Christophe Castaner et Jean-Yves Le Drian. STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Quatre ministres démissionnaires en trois jours! La crise provoquée par le départ, dans un premier temps, de Sylvie Goulard, puis dans un second de François Bayrou et Marielle de Sarnez, noms auxquels il faut ajouter celui de Richard Ferrand, est inédite sous la V<sup>e</sup> République par la combinaison de facteurs qu'elle offre. Elle frappe de manière précoce, en plein (très théorique) «état de grâce», elle repose la question complexe des rapports entre justice et politique et elle affaiblit immédiatement l'une des composantes de la majorité.

Tous les premiers gouvernements d'un mandat présidentiel perdent des membres en route, mais jamais avec une telle rapidité et dans une telle ampleur, puisque trois portefeuilles régaliens (Justice, Défense, Affaires européennes) ont changé de main. Généralement, les premiers départs d'un gouvernement sont isolés, qu'il s'agisse d'une défaite surprise aux législatives (Alain Juppé en 2007) ou d'un gros couac gouvernemental: le ministre des Réformes Jean-Jacques Servan-Schreiber était parti en treize jours en 1974 pour s'être opposé à la reprise des essais nucléaires, le cancérologue Léon Schwartzberg avait été [évincé en neuf jours en 1988](#) pour des propos contestés sur le dépistage du sida et la toxicomanie, et le ministre de l'Économie Alain Madelin avait démissionné au bout de quatre mois en 1995 après une sortie sur [la remise en cause des «avantages acquis»](#). Sous François Hollande, ces premiers départs avaient mis quasiment un an, avec la démission de Jérôme Cahuzac en mars 2013 puis l'éviction de Delphine Batho en juillet 2013.

#### **«Ère du soupçon»**

Cette crise a aussi reposé la question du possible maintien au gouvernement de personnes qui ne sont pas mises en examen, à plus forte raison condamnées, notamment quand l'une d'elle est Garde des Sceaux: pour l'instant, l'affaire sur les soupçons d'emplois fictifs du MoDem au Parlement européen donne lieu à [une enquête préliminaire du parquet de Paris](#) pour abus de confiance et recel d'abus de confiance.

Le premier ministre démissionnaire pour raisons judiciaires sous la V<sup>e</sup> République, le gaulliste Philippe Dechartre en 1972, l'avait fait après avoir été [condamné en appel](#) dans une affaire de refus de délivrance d'un permis de construire sur l'île de Ré. Sa démission [n'avait été acceptée qu'au bout d'un mois](#) par le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, qui avait notamment argué de la possibilité d'une cassation du jugement. S'est ensuite mise en place, dans les années 1990, la jurisprudence dite «Bérégovoy-Balladur», qui veut qu'un ministre mis en examen ou pour qui une mise en examen est imminente démissionne: une règle qui s'est appliquée, sous les présidences Mitterrand et Chirac, à Bernard Tapie (1992), Alain Carignon, Gérard Longuet et Michel Roussin (1994), Dominique Strauss-Kahn (1999), Renaud Donnedieu de Vabres (2002) et Pierre Bédier (2004). Tapie, Longuet, Roussin et Strauss-Kahn avaient bénéficié d'une relaxe.

Cette jurisprudence a connu des applications variables sous Hollande et Sarkozy. Éric Woerth avait été exfiltré du gouvernement (sans démissionner formellement, mais à l'occasion d'un remaniement collectif) bien avant sa mise en examen dans l'affaire Bettencourt, et George Tron avant la sienne dans une affaire de harcèlement sexuel. En revanche, Brice Hortefeux était resté en poste malgré deux condamnations pour injure raciale en 2009 (annulée en appel) et atteinte à la présomption d'innocence en 2010 (jugement cassé et affaire renvoyée devant le juge administratif). Sous François Hollande, Bruno Le Roux avait quitté le gouvernement dès l'ouverture d'une enquête préliminaire sur des soupçons d'emplois fictifs, et Jérôme Cahuzac avait attendu l'ouverture d'une information judiciaire à son encontre. Thomas Thévenoud était lui parti neuf mois avant l'ouverture d'une enquête pour fraude fiscale sur sa «phobie administrative». Emmanuel Macron et Édouard Philippe ont donc adopté la position «maximaliste», ce qui pousse l'ancien député PS René Dosière, spécialiste de la moralisation de la vie publique, à [alerter sur une possible «ère du soupçon»](#).

#### **Ricochets politiques**

Cette crise ministérielle est enfin d'une ampleur inédite par ses ricochets politiques. Avec François Bayrou, Marielle de Sarnez et Sylvie Goulard, ce ne sont pas seulement trois ministres soupçonnés qui quittent le gouvernement, mais aussi trois poids lourds d'une des deux composantes de la majorité, qui pèse 42 sièges à l'Assemblée nationale. Cela n'empêche pas le gouvernement de rester largement majoritaire, avec 308 sièges pour La République en marche!, d'autant qu'il n'y a aucune raison de penser que les députés MoDem vont lui mégoter son

soutien dans un premier temps. Et le storytelling macronien va sans doute tenter de faire passer ce remaniement pour une victoire politique de l'Élysée, [à l'image des déclarations de deux cadres LREM au JDD sur le cas Bayrou](#): «*Un jour, le Président trouvera une solution au problème. Ça ne peut pas durer*», «*Il tranchera. Et il n'aura pas le début d'un tremblement de la main quand il faudra prendre une décision*».

Mais symboliquement, ces départs, même partiellement compensés par l'entrée de deux élus MoDem moins connus (la sénatrice du Loir-et-Cher Jacqueline Gourault et la maire de Mont-de-Marsan Geneviève Darrieussecq), modifient néanmoins les équilibres de la majorité au sein du gouvernement, comme il s'était modifiés en 1984 quand les communistes en étaient sortis ou sous le quinquennat de François Hollande quand écologistes et «frondeurs» avaient progressivement abandonné le navire. D'autant que le MoDem, même s'il ne pèse sans doute pas plus de 5% dans l'électorat (c'est le score qu'attribuaient les sondages à Bayrou avant qu'il ne se retire en février), se trouvait, par définition, au centre de la nouvelle majorité.

Une majorité qui a siphonné et recyclé une bonne partie des électeurs et cadres de gauche, mais qui a aussi fait une large place à la droite au sein du gouvernement. Au point que des cadres LREM [s'en plaignaient publiquement en début de semaine](#), dans des propos rappelant [ceux des sarkozystes déçus](#) par l'«ouverture» de 2007. L'un d'entre eux, le député de la Manche Stéphane Travert, a d'ailleurs été depuis nommé ministre de l'Agriculture.

**Macron: «Merci Hollande, mais...»**

**Gilles Bridier — 27.06.2017 - 11 h 06, mis à jour le 27.06.2017 à 12 h 09**

**Les clignotants économiques passent au vert, Emmanuel Macron tire les dividendes des mesures prises durant le quinquennat Hollande. Mais l'inversion n'est pas brutale. La croissance française ne fera pas mieux que la moyenne de la zone euro cette année.**

«*Quelle guigne que les quinquennats!*», pourrait pester François Hollande. Qui sait...un an ou deux de plus, et l'ex-président aurait peut-être pu briguer un deuxième mandat, avec un bilan économique plus présentable. Car la tendance s'inverse dans le bon sens depuis le début de l'année, et de nombreux clignotants sont passés au vert. Trop tard pour lui, mais une relative aubaine pour son successeur Emmanuel Macron, au moment où il s'apprête à engager des réformes.

Bien sûr, l'inversion est progressive. Par exemple, lorsque le nouveau président est entré à l'Élysée, il a hérité d'une croissance de [0,5%](#) au premier trimestre 2017, identique à la fin 2016. Le rebond n'est pas brutal, mais bien réel. Et dans sa note de conjoncture de juin, l'Insee considère qu'il devrait atteindre [1,6%](#) sur l'ensemble de l'année en cours, au lieu de 1,1% en 2016. Du jamais vu depuis 2011. Une hausse plus forte que pendant tout le quinquennat Hollande.

**Un contexte international stimulant**

La France, en l'occurrence, bénéficie d'un contexte international plutôt porteur. Certes, il existe des incertitudes. Elles concernent notamment les États-Unis et la politique de relance budgétaire que décidera de mener le président Donald Trump. Ou le Royaume-Uni, sur lequel plane toujours un risque de récession après une contre-performance à seulement 0,2% au premier trimestre 2017 (soit [trois fois moins](#) que dans la zone euro à 0,6% selon l'institut Eurostat).

Mais les projections établies par la Banque mondiale demeurent globalement favorables avec une hausse de [2,7%](#) pour l'ensemble de la planète, alors que la zone euro devrait afficher une progression de [1,7%](#) selon la Commission européenne. Dans ces conditions, et même si la croissance française pourrait demeurer un peu plus molle que la moyenne européenne, elle continuera à être stimulée par son environnement. D'où l'intérêt de renforcer les liens à l'intérieur de la zone.

Mais la tendance favorable ne tient pas qu'à l'environnement international. Les mesures prises au cours du quinquennat Hollande portent maintenant leurs fruits. Sont-ils trop tardifs? Le temps économique connaît toujours une inertie contre laquelle le temps politique est impuissant. L'ancien président en aura fait les frais; Emmanuel Macron récoltera ce que François Hollande a semé.

**Ce dont Emmanuel Macron va profiter**

Prenons le cas du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ([CICE](#)), que le nouveau président veut pérenniser sous forme d'abaissement de charges pour les entreprises. Cette transformation était déjà un [projet](#) de François Hollande, évoqué dès 2014. Emmanuel Macron, qui l'avait repris à son compte en 2015, le réalisera. Et en tirera les dividendes. Car même si le CICE aura tardé à produire ses effets à cause de sa complexité, il n'aura pas été inutile pour redynamiser l'activité des entreprises.

Globalement, elles ont d'abord utilisé ce dispositif pour redresser leur trésorerie. «Cet effet de bol d'air financier a pu moduler des décisions d'ajustement d'emploi et sans doute aussi permettre la survie, à court terme ou même de façon durable, de certaines entreprises dont la situation financière était particulièrement fragile», note le comité de suivi du CICE dans son [rapport 2016](#). Par exemple, pour la seule année 2015, plus de 424.000 micro-entreprises ont bénéficié d'une créance fiscale, ainsi que 117.000 PME, 4500 ETI et 250 grandes entreprises. À ce titre, le dispositif a pu contribuer à la baisse du nombre des faillites qui a atteint au début 2016 [le plus bas niveau](#) enregistré depuis 2012, selon l'état des lieux établi par la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur).

Bien sûr, le bilan est contrasté suivant la taille des entreprises et les secteurs d'activité. Et la bouffée d'oxygène offerte par le système n'a pu ranimer toutes les entreprises en difficulté, comme l'ont révélé des défaillances et plans de licenciement retentissants aussi bien dans l'industrie ([GM&S](#)) que dans le commerce ([Vivarte](#)). Mais, globalement, les résultats sont là, de l'aveu même de certains patrons de PME pourtant peu enclins à voter des satisfecits à François Hollande et qui reconnaissent avoir profité de mesures plus intéressantes sous le précédent quinquennat (le CICE mais aussi le [suramortissement](#), les [aides à l'embauche](#), les [réductions de charges sur les bas salaires](#)...) qu'au cours des années antérieures.

Mieux: après le recul –même modeste– des défaillances d'entreprises, on assiste à une reprise des créations, de [6,2%](#) sur les trois premiers mois de 2017! Les micro-entrepreneurs animent ce mouvement de reprise, mais pas seulement: les entreprises individuelles et autres sociétés sont dans la même aspiration. Avec des emplois à la clé.

**Derrière les investissements, l'emploi**

Aussi, après avoir combiné les effets du CICE et du dispositif de suramortissement pour redresser la rentabilité de leur activité, les entrepreneurs sont passés à une phase d'investissement. Dans un contexte de croissance de la démographie des entreprises, on a assisté au début d'année à une hausse de [0,9%](#) des investissements, qui devrait se poursuivre au deuxième trimestre selon l'Insee.

Rien de bouleversant, mais malgré tout un coup de rein des entreprises qui se traduit par une amélioration de la situation de l'emploi. Tel était le schéma vertueux espéré avec la mise en place du CICE, mais qui a trop tardé à s'enclencher pour François Hollande.

On peut le pointer aujourd'hui: compte tenu du [«contexte porteur»](#) décrit par la banque publique Bpifrance dans son enquête de conjoncture de juin, l'emploi repart. Doucement, mais sans équivoque. Au premier trimestre de l'année, l'Insee a enregistré 89.700 créations nettes d'emploi, soit une [hausse de 0,4%](#) après 0,3% au dernier trimestre 2016.

Les services marchands mènent la reprise, avec un niveau de créations nettes d'emplois presque aussi élevé en seulement trois mois que pour toute l'année 2015! Et si l'industrie fait toujours figure de parent pauvre, continuant à détruire plus d'emplois qu'elle n'en crée, la construction est sortie de la crise et se remet à embaucher. Or, quand la construction va, tout va, pourra commenter Emmanuel Macron qui profite de ce redémarrage.

La preuve: sur un trimestre en France métropolitaine, le taux de chômage [au sens du BIT](#) (bureau international du travail) a baissé de 0,4 point pour s'établir à [9,3%](#) à la fin mars selon l'Insee. Pour la France entière y compris l'outre-mer, le recul est identique mais le taux est alors de 9,6%. Comme au début 2012!

Ainsi, c'est au moment où Hollande s'en va que le taux de chômage retrouve son niveau du tout début du quinquennat. Et pour Emmanuel Macron, la tendance est orientée dans le bon sens, ce qui n'était pas le cas cinq ans plus tôt! Même [l'Unedic](#) table sur un redressement de ses comptes grâce à une nouvelle convention signée pendant le mandat Hollande, anticipant un retour à l'équilibre financier pour 2020.

### **Un irréductible chômage de masse**

Mais les Français perçoivent-ils cette amélioration? Pas encore. Le chômage en France reste toujours plus élevé que la [moyenne des pays membres de la zone euro](#). Et il évolue toujours en dents de scie.

Fin mai, [le nombre d'inscrits à Pôle emploi](#) n'exerçant aucune activité a encore augmenté de 0,6% sur un mois. Avec 3,414 millions de demandeurs d'emploi, la hausse est même de 0,9% sur trois mois. De sorte que, sur un an, et compte tenu des hauts et des bas, le recul ne dépasse pas 0,8%.

On comprend que dans les régions les plus touchées par le chômage, l'amélioration des indicateurs économiques ne soit pas perçue par les Français. D'autant que si on ajoute les inscrits à Pôle emploi en situation précaire avec des activités réduites, le total porte à fin mai sur 5,560 millions de personnes, en hausse de 0,8% sur trois mois... et de 2,5% sur un an.

Comment expliquer cette situation alors que le taux de chômage baisse? Avec l'arrivée de nouvelles classes d'âge sur le marché du travail et le recul de l'âge des départs en retraite, la population active augmente plus vite. Mais, grâce à des embauches plus nombreuses, le nombre des demandeurs d'emploi n'évolue pas dans les mêmes proportions. D'où la baisse de ce taux.

Mais cette relance économique n'est pas encore assez robuste pour que le nombre des demandeurs d'emplois se résorbe de façon spectaculaire. Pour les Français, le chômage de masse est toujours là, l'inversion de la courbe se fait attendre. Cette situation n'est pas étrangère à la [stagnation des dépenses de consommation](#) des ménages, qui n'ont pas progressé au premier trimestre, illustrant l'inquiétude des foyers et leur prudence dans la gestion de leur budget.

Entre les dirigeants qui ont les yeux rivés sur les statistiques et les citoyens qui ont une perception bien différente de leur réalité, une fracture peut se créer. Voilà qui va singulièrement compliquer la tâche d'Emmanuel Macron pour mener ses réformes, notamment sur le Code du travail dès cet été. Elles seront d'autant moins bien acceptées que l'amélioration de la conjoncture ne sera pas perçue par les Français, et qu'une plus grande flexibilité du marché du travail sera ressentie comme la porte ouverte sur une plus grande précarisation si les embauches ne sont pas au rendez-vous.

[Gilles Bridier](#) (651 articles) Journaliste

### **Jean-Claude Mailly : « La concertation sur la réforme du code du travail va dans le bon sens »**

Le projet de loi d'habilitation permettant la réforme est présenté ce matin en conseil des ministres. Le secrétaire général de FO salue une « vraie concertation ».

LE MONDE ABONNE | 28.06.2017

En savoir plus sur [http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/06/28/jean-claude-mailly-la-concertation-va-dans-le-bon-sens\\_5152374\\_823448.html#kO0BIS42JCY0EVCP.99](http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/06/28/jean-claude-mailly-la-concertation-va-dans-le-bon-sens_5152374_823448.html#kO0BIS42JCY0EVCP.99)

Le projet de loi d'habilitation permettant au gouvernement de réformer par ordonnances le code du travail est présenté, mercredi 28 juin, en conseil des ministres. Dans un entretien au *Monde*, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, juge que la concertation « va dans le bon sens ».

### **Sur la réforme du code du travail s'agit-il d'une « concertation intense », comme l'a promis le premier ministre, Edouard Philippe, ou est-ce juste pour la galerie ?**

On est dans un processus de concertation intense. Dans une consultation pour la forme, on vous dit ce qu'on va faire et si vous n'êtes pas d'accord on le fait quand même. Une vraie concertation obéit à deux règles : il faut tout mettre sur la table et ne pas être seulement écouté mais entendu. Pour le moment, on a un seul texte écrit, c'est la feuille de route. Avec le ministère du travail, on a des discussions sur le fond. On se teste réciproquement. Tous les sujets sont sur la table et il n'y a pas de faux-fuyants. Je ne suis ni naïf ni suspicieux. Je ne fais pas de procès d'intention. A ce stade, il ne s'agit pas d'une concertation inutile.

### **Avec des vraies marges de manœuvre ?**

Oui. Au moins oralement, des choses ont déjà bougé. Pendant la campagne, on avait des déclarations donnant la primauté à l'entreprise. Aujourd'hui, cela va dans le bon sens, et la branche reprend de la vigueur. Mais, à la fin, on ne sait pas où le curseur tombera. Le projet de loi d'habilitation, c'est un menu. Vous ne pouvez pas choisir un plat en dehors du menu mais vous n'êtes pas obligé de prendre tout ce qu'il propose. Après il y aura le texte des ordonnances en tant que tel. C'est le document le plus important pour nous et j'ai demandé une vraie concertation sur son contenu.

### **Ce projet de loi vous laisse-t-il du grain à moudre ?**

Oui. Ce projet n'est pas la fin de l'histoire. C'est une étape et la concertation va se poursuivre, y compris au mois d'août, sur le contenu des ordonnances.

### **FO n'est pas sur la ligne de la CGT qui dit que la concertation est une « mascarade » pour « casser le code du travail » ?**

Non. Je dis, comme les paysans, c'est à la fin du marché qu'on compte les bouses. On verra au terme de la concertation. Tout est possible. Mais à partir du moment où on discute sur le fond, je ne vois pas pourquoi on quitterait la table. Si nous avons le sentiment d'être dupés, nous le dirons. C'est une différence avec la loi El Khomri, où la concertation avait été bâclée. A chaque fois qu'on faisait des contre-propositions, elles allaient à la poubelle.

### **Vous travaillez avec la CFDT ?**

Tous les syndicats se parlent.

### **La CGT est un peu hors jeu...**

Peut-être mais on se parle quand même. Je parle aux quatre autres secrétaires généraux et présidents et réciproquement. Cela nous donne une force. Aujourd'hui, tous les syndicats ont réaffirmé l'importance de la branche et leur opposition à un référendum à l'initiative de l'employeur. Nous avons quelques lignes rouges communes.

### **Le premier ministre ne veut pas d'interlocuteur syndical privilégié. C'est du pipeau ?**

Ce n'est pas du pipeau et c'est bien leur démarche. J'ai toujours considéré qu'un gouvernement, quel qu'il soit, a tout intérêt à discuter avec les syndicats d'une manière générale, sans avoir d'interlocuteur privilégié. Il l'a dit et ça fonctionne.

**Le Medef ne va-t-il pas voir s'éloigner le « tout à l'entreprise » qu'il espérait ?**

Si le Medef pense cela, c'est que ça va dans le bon sens.

**Sur la place réservée aux branches, est-ce que les intentions du gouvernement sont en phase avec vos attentes ?**

A l'heure actuelle, six thèmes relèvent obligatoirement des branches : les minima salariaux, la prévoyance, les classifications professionnelles, la mutualisation des fonds de la formation professionnelle, l'égalité professionnelle et la pénibilité. Nous demandons qu'ils soient préservés et que d'autres y soient ajoutés – par exemple, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'idée étant que les branches définissent une sorte de cahier des charges indiquant aux entreprises ce sur quoi elles doivent négocier, en la matière. La branche doit, par ailleurs, garder le pouvoir de verrouiller, sur un certain nombre de sujets, des règles – afin que les entreprises du secteur concerné ne puissent pas s'y soustraire. Le gouvernement ne nous a pas dit non.

Nous ne sommes pas opposés à ce que l'accord d'entreprise couvre un champ plus large qu'aujourd'hui, par exemple pour tout ce qui a trait à l'organisation du travail. Mais il en va différemment pour les rémunérations : nous ne sommes pas favorables, par exemple, à l'hypothèse où un accord d'entreprise remettrait en cause une prime d'ancienneté qui avait été négociée à l'échelon de la branche.

Tous les détails n'ont pas été tranchés, les discussions vont se poursuivre au moment de la rédaction des ordonnances. Nous tenons à ce que soit garanti le rôle de la branche. Il est hors de question de se retrouver, demain, dans la même situation que l'Allemagne où seulement 50 % des travailleurs sont couverts par une convention collective [plus de 90 % en France].

**Vous ne craignez pas la fin de la hiérarchie des normes ?**

Non. Si j'avais ce sentiment, la concertation se serait arrêtée. Dès le départ, j'ai indiqué les lignes rouges. Pour le moment, ils ont l'air de les prendre en compte.

**Que pensez-vous de la fusion des instances représentatives du personnel ?**

Le projet du gouvernement consisterait à poser le principe selon lequel la fusion des instances est la règle, seul un accord majoritaire permettant d'y déroger. Nous ne sommes pas fermés à un tel schéma mais à plusieurs conditions. Il faut accroître les moyens alloués aux élus du personnel, notamment en termes d'heures de délégation et de formation. La possibilité de recourir à des experts doit être sauvegardée. Et il faut que la délégation unique puisse continuer d'ester en justice sur la santé et la sécurité dans les entreprises : ces problématiques n'ont pas à être sacrifiées, pour des raisons d'économie ou de compétitivité.

**Le chèque syndical est-il une bonne idée ?**

Nous ne sommes pas demandeurs et pensons même qu'il s'agit d'une erreur car il n'a pas fait ses preuves dans les rares sociétés où il a été mis en place. Nous préférons réfléchir à l'exercice du droit syndical.

**Le plafonnement des indemnités prud'homales est-il un casus belli ?**

Non. Nous ne sommes pas hostiles à la discussion sur cette mesure mais, là encore, tout dépend des conditions de mise en œuvre. Nous allons faire des propositions sur le niveau de dédommagements inscrit dans le barème. Nous voulons aussi que soit laissé au juge un pouvoir d'appréciation, l'autorisant, dans certains cas, à s'affranchir du barème.

**Le gouvernement souhaite encourager le recours au contrat de chantier : êtes-vous d'accord ?**

Si j'ai bien compris ce qu'en a dit le ministre du travail, Muriel Pénicaud, dans son entretien au *Journal du dimanche*, il n'est pas question de généraliser ce dispositif. Aujourd'hui, seuls les employeurs du BTP et du Syntec (ingénierie, conseil, etc.) l'ont adopté. Nous allons en discuter, rien n'est encore réglé. Nous avons souligné qu'il était hors de question que ce soit « open bar » dans toutes les entreprises. A priori, cela ne le sera pas.

**Certaines règles sur les licenciements économiques sont susceptibles d'évoluer...**

Il y a un problème sur le périmètre pour apprécier les difficultés d'un groupe international qui licencie dans une de ses filiales en France. A l'heure actuelle, la santé des autres sites implantés dans le reste du monde est aussi prise en compte, mais le gouvernement pourrait resserrer ce zonage, sans que l'on sache si c'est au niveau de l'Hexagone, de l'Europe... Nous avons déjà expliqué à nos interlocuteurs gouvernementaux qu'une multinationale sait organiser artificiellement les difficultés d'une de ses filiales. Ils en ont conscience mais cette difficulté n'a pas été résolue, à ce stade. Nous avons tiré le signal d'alarme à ce sujet.

**A la base, comment réagissent vos militants ?**

Nos militants ont encore en tête la loi travail. Ils voient que la confédération a l'air ouverte et ils se demandent pourquoi. Je pense qu'il y a chez eux une forme d'attentisme teinté d'inquiétude. Ils voient qu'il y a un président qui a toutes les clefs en mains et ils se demandent concrètement ce qu'il va en faire. Mais ils savent que nous n'accepterons pas une loi travail grand patron.